



service public d'eau potable

Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le 03/07/2018

ID : 056-255601072-20180703-CS_2018_036-DE

Syndicat de l'Eau du Morbihan
27 rue de Luscanen – CS 72011
56001 VANNES Cedex

SERVICE PUBLIC

DE PRODUCTION ET TRANSPORT D'EAU POTABLE



captages
forages



usines de
traitement



feeders



réservoirs
de tête

Exercice 2017

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable
pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Modes de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	12
1.4.	Eaux brutes.....	13
1.4.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	13
1.4.2.	Barrages sous la responsabilité de Eau du Morbihan	17
1.5.	Eaux traitées.....	19
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 201719	
1.5.2.	Production	19
1.5.3.	Conventions d'échanges d'eau	25
1.5.4.	Achats d'eaux traitées	25
1.5.5.	Volumes vendus au cours de l'exercice	26
1.5.6.	Focus sur le réseau d'interconnexions et de sécurisation – compétence Transport.	28
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	31
2.1.	Modalités de tarification.....	31
2.1.1.	Tarifification – compétence Production	31
2.1.2.	Tarifification – compétence Transport	33
2.2.	Recettes pour la compétence Production.....	34
2.3.	Recettes du budget Transport-Négoce	36
3.	Indicateurs de performance	38
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	38
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	42
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	44
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	44
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	44
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	44
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	45
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	46
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	51
3.5.1.	Budget Production	51
3.5.2.	Budget Transport-Négoce	51
4.	Financement des investissements.....	53
4.1.	Montants financiers	53
4.2.	État de la dette du service	55
4.3.	Amortissements	57
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude.....	57
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	58
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	59

ANNEXES

Annexe 1 : Structure budgétaire

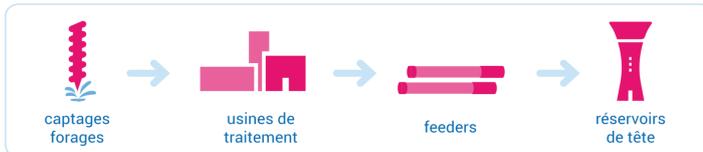
Annexe 2 : Liste des marchés Production et Transport notifiés en 2017

Annexe 3 : Plan Pluriannuel d'Investissement

Annexe 4 : Notice d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) - 2017

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau :

- Communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : syndicat de l'Eau du Morbihan
- Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : **Production et Transport de l'eau potable** au 1^{er} janvier 2012, ainsi que la compétence optionnelle : Distribution. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Compétence optionnelle faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service

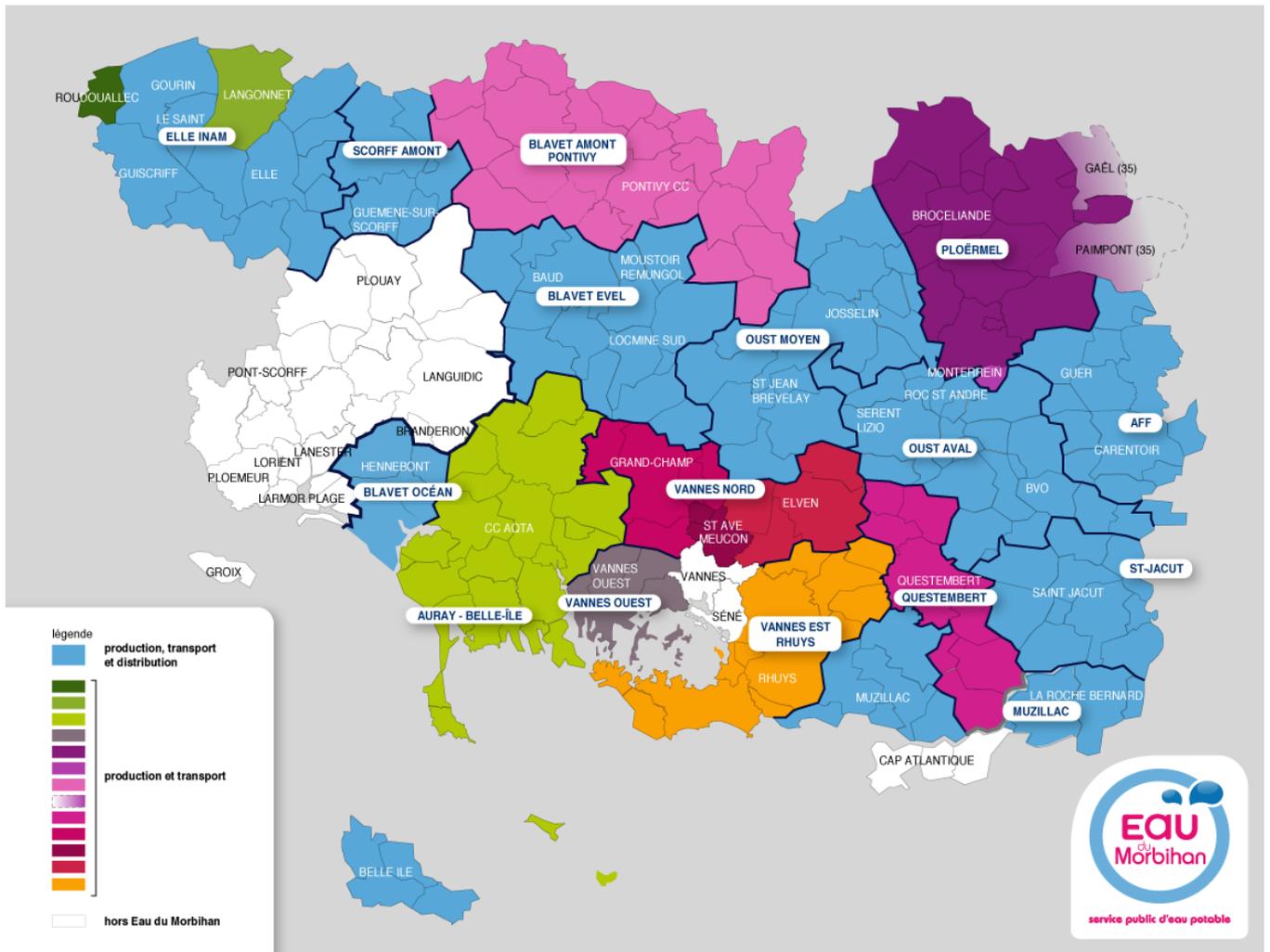
- Composition et organisation (au 31 décembre 2017) : Eau du Morbihan est composé de 101 membres dont 8 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 89 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur **224 communes**.

A signaler qu'au 1^{er} janvier 2017, deux communes nouvelles ont été créées : La Gacilly et Carentoir.

- Par ailleurs, depuis 2014, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, instances de concertation et d'information pour l'exercice des compétences partagées ou entièrement transférées au syndicat, chargées de désigner leurs représentants au comité syndical (96 délégués).

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation du syndicat de l'Eau du Morbihan.

Le périmètre du syndicat au titre des compétences obligatoires Production-Transport correspond au territoire « coloré » (toutes les couleurs confondues).

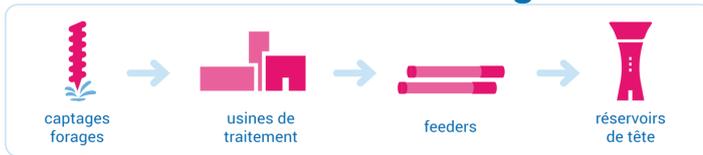


- Existence d'une CCSP



En application des dispositions de la loi NOTRe en vigueur à la date de la rédaction du présent rapport, des modifications devraient intervenir d'ici le 1^{er} janvier 2020 au plus tard, pour intégrer la prise de compétence eau potable au niveau des communautés de communes et d'agglomération; le mécanisme de représentation – substitution s'opèrera.

1.2. Modes de gestion du service



- Le service est exploité en régie
 régie intéressée
 gérance
 marché de prestation de services
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 portant sur la modification des statuts du syndicat départemental de l'eau du Morbihan, le principe de substitution a été appliqué pour les contrats de marchés publics de services et de délégation de service public.

Ainsi, les contrats d'exploitation en vigueur au 1^{er} janvier 2012 ont été transférés à Eau du Morbihan. Des avenants ont été signés afin de préciser la situation respective des entités ayant gardé la compétence Distribution et de Eau du Morbihan, au regard des droits et obligations qui résultent de l'exécution des contrats. De la même façon, pour les contrats transférés dans leur intégralité à Eau du Morbihan, des avenants ont été signés pour distinguer les éléments propres à la compétence Production-Transport et à la compétence Distribution.

Bilan des contrats d'exploitation concernant Eau du Morbihan :

Nombre d'affermages	19
Nombre de marchés de services	21

L'exercice 2017 correspond à la signature des trois avenants restants concernant les contrats d'affermage sur les périmètres initiaux des : syndicat mixte d'Auray-Belz-Quiberon* (SAUR), Pluvigner - syndicat mixte d'Auray-Belz-Quiberon* (STGS) et SIAEP d'Hennebont-Port Louis (SAUR).

* pour mémoire, dorénavant AQTA

La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- Nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du contrat d'exploitation
- Nom du délégataire ou du prestataire
- Date de début de contrat
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Nombre d'avenants depuis le 1^{er} janvier 2017 et nature des avenants

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation en rappelant le découpage en collèges territoriaux (CT).

Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan Production et Distribution – 2017

Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le 03/07/2018

ID : 056-255601072-20180703-CS_2018_036-DE

 Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable

 Périmètre où Eau du Morbihan n'exerce pas la compétence distribution

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du	Avenants depuis le 1er/01/2017		
							N°	date visa	objet
CT Blavet Evel / Baud	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	4			
CT Blavet Evel / Moustoir	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	3	31/10/2017	Intégrer une nouvelle suppression (Naizin) et en sortir deux (Kergicquel et Kerscomard), modifier en conséquence le programme de renouvellement et les rémunérations du prestataire. Mettre à jour les indices des formules de révision
CT Blavet Evel / Locminé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2			
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	2	2	21/06/2017	Acter les compétences « Production et Transport de l'eau » et « Distribution » à Eau du Morbihan et Lorient Agglomération. Partager le patrimoine conformément à l'arrêté préfectoral du 29/04/16. Identifier les rémunérations au titre des compétences Production et Transport et Distribution. Préciser les flux financiers et les éléments à remettre à chaque autorité délégante. Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA et prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision. Annexer les RS modifiés.
CT Blavet Océan / Trévidel	prestation de services	SAUR	01/01/2016	1+(2x1)	31/12/2018				
CT Auray-Belle Ile / AQTA	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	6	6	15/03/2017	Acter les compétences « Production et Transport de l'eau » à Eau du Morbihan et "Distribution" à AQTA (exSMABQ). Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA et prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision.
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	affermage	STGS	01/01/2008	14	31/12/2021	3	3	15/03/2017	Acter les compétences « Production et Transport de l'eau » à Eau du Morbihan et "Distribution" à AQTA (exSMABQ). Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA et prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision.
CT Auray-Belle Ile / CCBI	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5			
CT Ellé-Inam / Ellé	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2			
CT Ellé-Inam / Gourin Production	prestation de services	SAUR	01/01/2015	5	31/12/2019	1	1	30/01/2017	Fiabiliser et améliorer le transfert d'eau brute de la carrière vers l'UP de Toultreincq.
CT Ellé-Inam / Gourin Distribution	affermage	STGS	01/01/2015	5	31/12/2019				

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du	Avenants depuis le 1er/01/2017		
							N°	date visa	objet
CT Ellé-Inam / Guisriff	affermage	SUEZ	01/01/2007	13	31/12/2019	3	3	19/01/2018	Acter la prolongation
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Régie avec assistance technique	SAUR	01/01/2016	1+(2x1)	31/12/2018				
CT Ellé-Inam / Le Saint	affermage	SUEZ	01/01/2008	12	31/12/2019	2			
CT Ellé-Inam / Langonnet	régie								
CT Scorff amont / Guémené	affermage	SUEZ	01/01/2012	10	31/12/2021	2			
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	prestation de services	SAUR	01/08/2015	6 ans et 5 mois	31/12/2021				
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II Production	prestation de services	SAUR	01/01/2015	7	31/12/2021				
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	4	4	31/10/2017	Intégrer les modifications opérées sur les équipements et repreciser les modalités financières inhérentes à la mise à l'arrêt de l'unité de production du Valvert et de la filière « boues » de Mangoër I.
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	4	4	24/05/2017	Acter l'arrêt de Pont Sal et modifier en conséquence les rémunérations, raccorder un indice
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1			
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2			
CT Vannes nord / SIAEP Elven	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1			
CT Vannes est Rhuy / SIAEP Rhuy	prestation de services	SAUR	01/07/2016	5 ans 7 mois	31/12/2021	1	1	24/05/2017	Intégrer l'exploitation de l'UP de Trégat pour une période de deux mois à partir du 01/01/17.
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5	5	07/02/2017	En Distribution, étendre le périmètre du contrat de Ploërmel en résiliant les contrats de Mauron et la Trinité Porhoët. En Production, les dispositions des contrats initiaux sont conservées, ainsi que les échéances.
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	affermage	SAUR	01/01/2009	10	31/12/2018	5	5	07/02/2017	Idem CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 03/07/2018
Reçu en préfecture le 03/07/2018
Affiché le 03/07/2018
ID : 056-25561072-20180703-05_2018_036-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du	Avenants depuis le 1er/01/2017		
							N°	date visa	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	5	5	07/02/2017	Idem CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel ci-dessus.
CT Ploërmel / Monterrein	Régie avec assistance technique	SAUR	01/01/2017	2	31/12/2019				
CT Oust Moyen / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	3	19/01/2018	Intégrer les communes de Lantillac et Les Forges jusqu'au 31/12/21
CT Oust moyen / Réguiñy	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3			
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1			
CT Oust aval / Roc Saint André	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2			
CT Oust aval / BVO	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	3			
CT Oust aval / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3			
CT Aff / Guer	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Aff / Carentoir	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Questembert / SIAEP Questembert	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2			
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Muzillac / Muzillac	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	6			
CT Muzillac / La Roche Bernard	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2			
Interconnexions	prestation de services	SAUR	01/01/2017	5	31/12/2021	1			

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UP : Unité de production

RS : Règlement de service

Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le 03/07/2018

ID : 056-25601072-20180703-CS_2018_036-DE

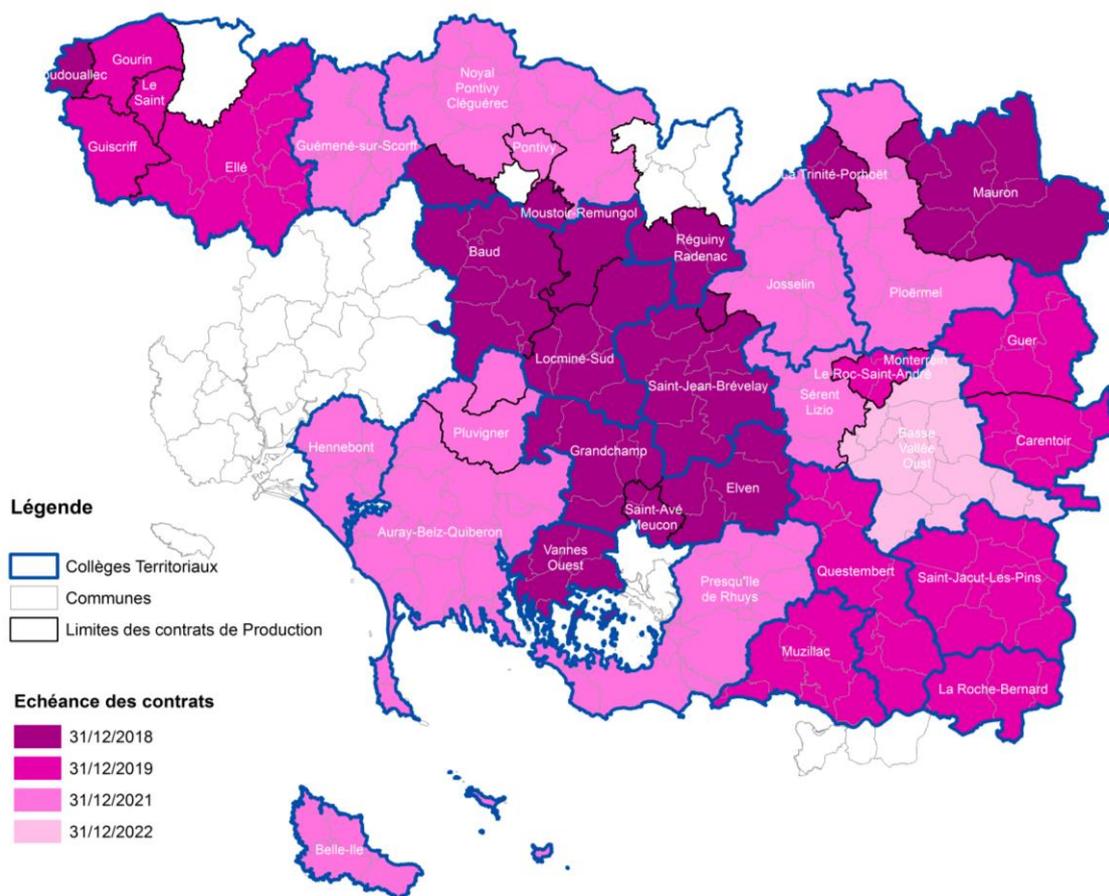
A signaler : Deux procédures sont en cours en 2017-2018, compte-tenu des échéances des contrats d'exploitation au 31/12/2018.

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Compétence concernée
B : Exploitation du service public de production d'eau potable 2019-2022 périmètre: Pontivy Communauté pour partie, Communauté de Communes Centre Morbihan Communauté et de GMVA pour partie	prestation de services	En cours	01/01/2019	4	31/12/2022	Production
C : Exploitation du service public de production d'eau potable 2019-2022 périmètre: Ploërmel Communauté pour partie	prestation de services	En cours	01/01/2019	4	31/12/2022	Production

Le 30 juin 2017, le comité syndical a pris acte de la proposition de redécoupage territorial d'exploitation reposant à la fois sur un allotissement fonctionnel (distinction des missions Production et Distribution) et sur un allotissement géographique. La carte ci-dessous définit les 5 zones proposées pour la partie Production.



Echéance des contrats sur le périmètre Production (état au 31/12/2017)



Les avenants aux contrats des périmètres CT Ellé-Inam/Guiscriff et CT Oust Moyen/CC Josselin sont pris en compte, les délibérations du comité syndical ayant été prises en décembre 2017.

Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil – sur le patrimoine identifié comme relevant de la compétence Production-Transport
Renouvellement	des canalisations <6m, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	maintenance des ascenseurs de réservoirs, surveillance des ouvrages de retenue d'eau, traitement des boues

Eau du Morbihan prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, des forages, du génie civil
-----------------------	--

Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Bien que le service public d'eau potable Production – Transport ne soit pas directement concerné par l'indicateur descriptif : estimation de la population desservie, le tableau ci-après indique les chiffres sur les deux niveaux de périmètre de Eau du Morbihan à titre d'information.

Les chiffres sont établis à partir des enquêtes INSEE.

Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2017	Population DGF 2017
Au titre de la compétence Production-Transport	489 282	553 619
Au titre de la compétence Distribution	197 265	215 539

(Source : population INSEE mise à jour en décembre 2017 + population DGF 2017 pour la part des résidences secondaires)

1.4. Eaux brutes

1.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable **prélève 26 804 841 m³ pour l'exercice 2017.**

	Exercice 2016	Exercice 2017
Volume prélevé sur le périmètre entier (en m³) :	26 941 352	26 804 841
dont une part en eaux souterraines (en m ³) :	6 249 663	5 430 330
dont une part en eaux superficielles (en m ³) :	20 691 689	21 374 511
Soit un pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé :	23%	20%

Le tableau détaillé ci-après indique les mentions suivantes pour chaque point de prélèvement :

- Périmètre et commune d'implantation
- Nom de l'ouvrage
- Volumes prélevés en 2016 et 2017
- Nature de la ressource (*ESU : eau de surface ; ESO : eau souterraine*)

Commentaires :

La répartition eaux souterraines/eaux de surface a notablement évolué en 2017 par rapport à 2016.

En effet, même si le volume total prélevé est stable sur ces deux années, on peut souligner **une sécheresse en 2017 qui a engendré une moindre disponibilité des eaux souterraines et un report sur les unités d'eau de surface**, dont certaines ont bénéficié de dérogations par arrêté préfectoral sur 2017. A signaler également l'arrêté préfectoral du 22 mai 2017 portant autorisation temporaire et exceptionnelle pour la remise en service de l'unité de production (UP) de Coët Even (Ploërdut).

Prélèvements 2016 et 2017 sur le territoire Eau du Morbihan Production

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2016	Prélèvement (m³) 2017	Nature de la ressource
CT Auray-Belle Ile / CCBI	LE PALAIS/SAUZON/LOCMARIA	Retenues Bordilla, Antoureau, Borfloc'h + pompages EB : Locqueltas, Bordustard, Port Guen, Port York, Les Grands Sables et Le Colety	505 879	495 207	ESU
CT Ellé-Inam / Gourin	GOURIN	Prélèvement de Conveau	105 378	105 327	ESO
	GOURIN	Prélèvement de Pont Saint Yves + Barazer + ruisseau de Conveau	862 564	1 031 676	ESU
CT Ellé-Inam / Guisriff	GUISRIFF	Prélèvement de la Station de Cadigué	113 905	114 279	ESO
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET	Prélèvement de Miné Du (puits Rojot - P5, Braz F5 et forage F7)	129 708	134 891	ESO
CT Ploërmel / Monterrein	MONTERREIN	Prélèvement de Kermeur Forages n°1 à 3	15 943	12 898	ESO
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	LE SOURN/MALGUENAC	Prélèvement de St Patern - Guily - Pont er Griol	285 951	257 158	ESO
	CLEGUEREC/MALGUENAC	Prélèvement de Poulglass	143 666	151 180	ESO
	PONTIVY	Prélèvement du Déversoir - Blavet	2 199 873	2 642 068	ESU
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	Prélèvement de Strakou, Cost Minez, Castel Dour	72 138	62 468	ESO
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SERENT	Prélèvement de Bréman-Brancelin	238 932	155 349	ESO
	QUILY	Prélèvement de Blogo-Pouho	9 798	3 615	ESO
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SAINT-NOLFF	Prélèvement de Saint-Colombier	154 991	121 509	ESO
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	PLOUHINEC	Prélèvement Pont Mouton	145 309	148 802	ESO
CT Blavet Evel / Baud	BAUD	Prélèvement du Guern - Blavet	1 489 989	1 667 477	ESU
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	GRAND-CHAMP	Prélèvement de Locmeren des prés puits 1 et 2	158 619	273 286	ESO

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m ³) 2016	Prélèvement	ressource
				(m ³) 2017	
CT Scorff amont / Guémené	LOCMALO	Prélèvement de Plaisance-Scorff	266 340	264 634	ESU
	PLOERDUT	Prélèvement de Coët Even (puits et forage)	7 285	22 230	ESO
CT Ellé-Inam / Ellé	PRIZIAC	Prélèvement de Kervrehan	112 475	109 637	ESO
	PLOURAY	Prélèvement de Tourlaouen (puits et forages)	115 788	56 289	ESO
	LE FAOQUET	Prélèvement de Barrégant-Ellé	251 721	-	ESU
	LE FAOQUET	Prélèvement de Lindorum	54 748	61 994	ESO
	LANVENEGEN	Prélèvement de la station de Penneven	27 638	22 398	ESO
CT Oust aval / BVO	SAINT-CONGARD	Prélèvement de Bellée (Oust et La Claie)	1 220 593	1 736 110	ESU
	MISSIRIAC	Prélèvement de Blouzereuil	130 764	81 196	ESO
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	TREFFLEAN	Prélèvement de Cran	414 171	188 571	ESO
	THEIX	Prélèvement de la retenue de Trégat	1 786 308	1 212 969	ESU
CT Aff / Carentoir	CARENTOIR	Prélèvement de Siloret	198 012	203 864	ESO
	CARENTOIR	Prélèvement de Fondemay	159 970	106 374	ESO
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	PAIMPONT (Ille et Vilaine)	Prélèvement de Lambrun (puits et forage)	421 771	372 546	ESO
CT Muzillac / Muzillac	MUZILLAC	Prélèvement de la retenue de Pen-Mur	946 956	915 502	ESU
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	LES FORGES	Prélèvement du Pré d'Abas - Casteldeuc	90 366	102 584	ESO
CT Blavet Evel / Moustoir	PLUMELIAU	Prélèvement de Rimaison - Blavet	457 709	499 427	ESU
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SEGLIEN	Prélèvement de Keranna	48 155	39 526	ESO
	CLEGUEREC	Prélèvement de Mangoër - Blavet	1 567 860	1 597 665	ESU
	MALGUENAC	Prélèvement du Sence	80 606	74 769	ESO

Périmètre	Commune d'implantation	Nom de l'ouvrage	Prélèvement (m³) 2016	Prélèvement	Nature de la
				(m³) 2017	ressource
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	CLEGUEREC	Prélèvement Mangoër II	2 122 460	2 039 325	ESU
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	PLOËRMEL	Prélèvement du Lac au Duc	1 931 610	1 506 633	ESU
	GUILLAC	Prélèvement La Herbinaye	574 559	1 200 569	ESU
CT Questembert / SIAEP Questembert	QUESTEMBERT	Prélèvement du Logo - Pilaire	146 598	94 455	ESO
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SAINT-AVE	Prélèvement de Kerbotin (puits et forage)	332 786	240 700	ESO
	SAINT-AVE	Prélèvement de Lihanteu (puits et forage)	263 126	187 220	ESO
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	RIEUX	Prélèvement Les Moulins	87 537	87 838	ESO
	SAINT-JACUT-LES-PINS	Prélèvement Gué Blandin	259 750	245 009	ESO
	BEGANNE	Prélèvement de Carrouis	94 047	97 502	ESO
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	SAINT-JEAN-BREVELAY	Prélèvement d'eau Kerdaniel	37 336	31 055	ESO
CT Aff / Guer	MONTENEUF	Prélèvement du Bézier (forage du Pouilo) - Houssa	146 269	103 344	ESO
	BEIGNON	Prélèvement F3, F7 et F4 La Lande	566 478	532 232	ESO
CT Blavet Evel / Locminé	LA CHAPELLE-NEUVE	Prélèvement de Kerjosse	187 017	196 433	ESO
CT Oust aval / Roc Saint André	LE ROC SAINT ANDRE	Prélèvement de Prassay	114 262	64 640	ESO
CT Oust moyen / Régigny	RADENAC	Prélèvement Pertui Rouge	174 554	156 847	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	PLUVIGNER	Prélèvement de Kergoudeler (puits et forage)	362 842	371 761	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA	HOEDIC	Prélèvement de Hoedic forages	15 671	15 342	ESO
	ILE-D'HOUAT	Prélèvement de Houat - Salus (forage+puits)	25 303	23 212	ESO
	PLUNERET	Prélèvement de la retenue de Tréauray	4 507 268	4 565 249	ESU

1.4.2. Barrages sous la responsabilité de Eau du Morbihan



Eau du Morbihan assure les obligations relevant de la sécurité des barrages au titre des articles R214-112 et suivants du code de l'environnement, transférés en pleine propriété ou mis à disposition.

La gestion des sites (application des consignes de gestion, relevé des appareils d'auscultation, registre d'exploitation, entretien courant, débroussaillage...) est souvent confiée aux exploitants respectifs des services d'eau (SAUR et VEOLIA) dans le cadre de leurs obligations contractuelles.

Le suivi de chaque barrage fait l'objet de marché spécifique ; les bureaux d'études agréés présents sont : ISL, GEI Ginger, ARTELIA et SAFEGE.

Le tableau détaillé ci-après indique les mentions suivantes pour chaque barrage :

- Nom du barrage
- Capacité totale
- Commune d'implantation
- Collectivité d'origine (ainsi que le partage éventuel)
- Arrêté de classement et classe (de A à D*).

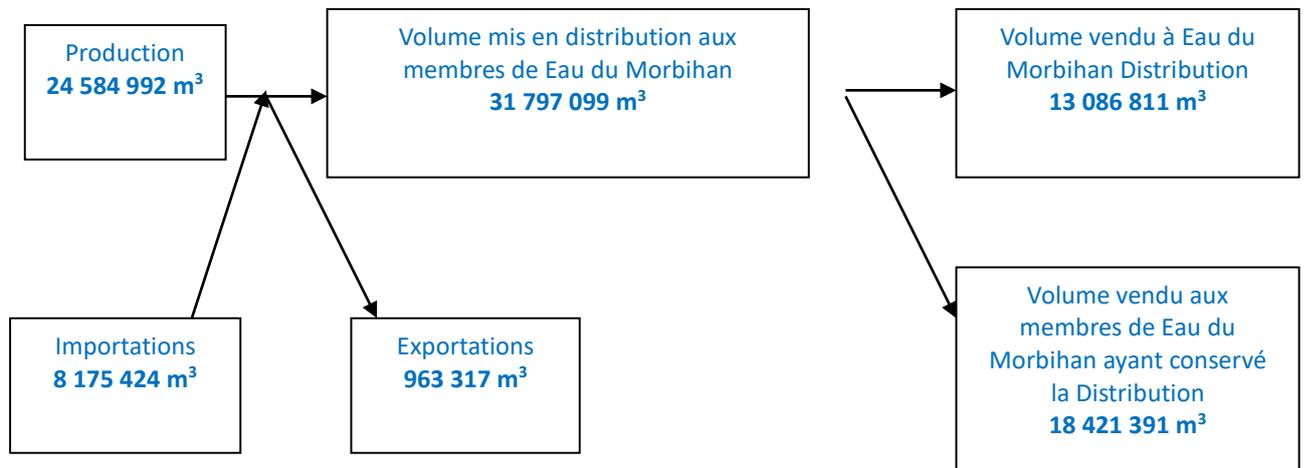
*Les barrages sont classés de A à D selon la hauteur du barrage et le volume de la retenue.

Les obligations du maître d'ouvrage et leur périodicité dépendent de la classe du barrage. Elles comprennent des diagnostics, des visites techniques approfondies, des rapports de surveillance et d'auscultation et des consignes de surveillance et d'exploitation.

Barrage	Capacité totale retenue	Commune(s) d'implantation du barrage	Collectivité d'origine	Partage	Arrêté de classement	Classe	Commentaires
Borfloc'h	478 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	A	Réalisation de l'examen technique complet (ETC), notamment subaquatique (février 2017) Préparation de la revue de sûreté (échéance 31/12/2018)
Antoureau	246 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	C	
Bordilla	111 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	C	
Tréauray	769 000 m ³	Brech et Pluneret	SM Auray-Belz-Quiberon (dorénavant AQTA)		AP 03/08/2009	C	Arrêté de règlement d'eau mis à jour en juillet 2017 Nouveau dispositif de restitution du débit réservé en cas d'étiage sévère mis en place en septembre 2017
Pont-Sal	190 000 m ³	Plougoumelen	SIAEP de Vannes Ouest		AP 03/12/2010	C	Effacement du barrage réalisé en 2017
Trégat	706 000 m ³	Tréffléan et Theix-Noyal	SIAEP de la Presqu'île de Rhuys		AP 03/08/2009	B	Travaux réalisés en 2017 (injections en fondation et reprise du drainage) Travaux de réhabilitation du débit réservé décalés au printemps 2018 Nouvel arrêté de règlement d'eau depuis septembre 2017
Lac au Duc	3,4 hm ³	Ploërmel et Taupont	SIAEP de Brocéliande (ex-Ploërmel) : vannes, prise d'eau et partie du pied aval)	Communes de Ploërmel et Taupont, Département du Morbihan (route), SIAEP de Brocéliande (plan d'eau)	AP 11/07/2014	C	Convention cadre de gestion du barrage pour désigner Eau du Morbihan gestionnaire unique signée le 18 décembre 2017 par l'ensemble des propriétaires et Ploërmel Communauté
Le Rodoir	340 000 m ³	Nivillac et Herbignac (44)	SIAEP de La Roche Bernard (vanne clapet et plan d'eau)	Départements 56 et 44 (route), propriétaires privés (moulin et parement à l'aval)	Procédure de classement en cours (en C)		
Pen Mur	855 000 m ³	Muzillac	-	Barrage et plan d'eau appartenant au Département du Morbihan + route communale, moulin communal	AP 07/05/2010	D	Mise en place d'une échelle de niveau et réalisation d'une courbe de tarage en août 2017 pour évaluer le débit réservé

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2017



1.5.2. Production



Le patrimoine du service Production **opérationnel ayant fourni de l'eau potable** en 2017 est le suivant :

- 14 stations de traitement d'eau de surface (pour des capacités comprises entre 100 et 1 250 m³/h)
- 40 stations de traitement d'eau souterraine (pour des capacités comprises entre 5 et 125 m³/h).

Le patrimoine Production est également constitué de 56 réservoirs, 4 stations de reprise et un linéaire de canalisations d'environ 270 km.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

La carte page suivante représente le patrimoine du service Production opérationnel en 2017.

Le tableau qui suit récapitule pour chaque station de traitement :

- Périmètre
- Infrastructure et commune d'implantation
- Caractéristiques de production (débit et capacité)
- Volumes produits en 2016 et 2017
- Origine de l'eau (**ESU : eau de surface** ; ESO : eau souterraine)

Patrimoine Production Eau du Morbihan

Légende

— Conduites ≥ 100 mm

Unités de Production

☒ Eau souterraine

☒ Eau de surface

Réservoirs

⬡ Réservoir au sol

⊙ Réservoir sur tour

Exploitant

■ SAUR

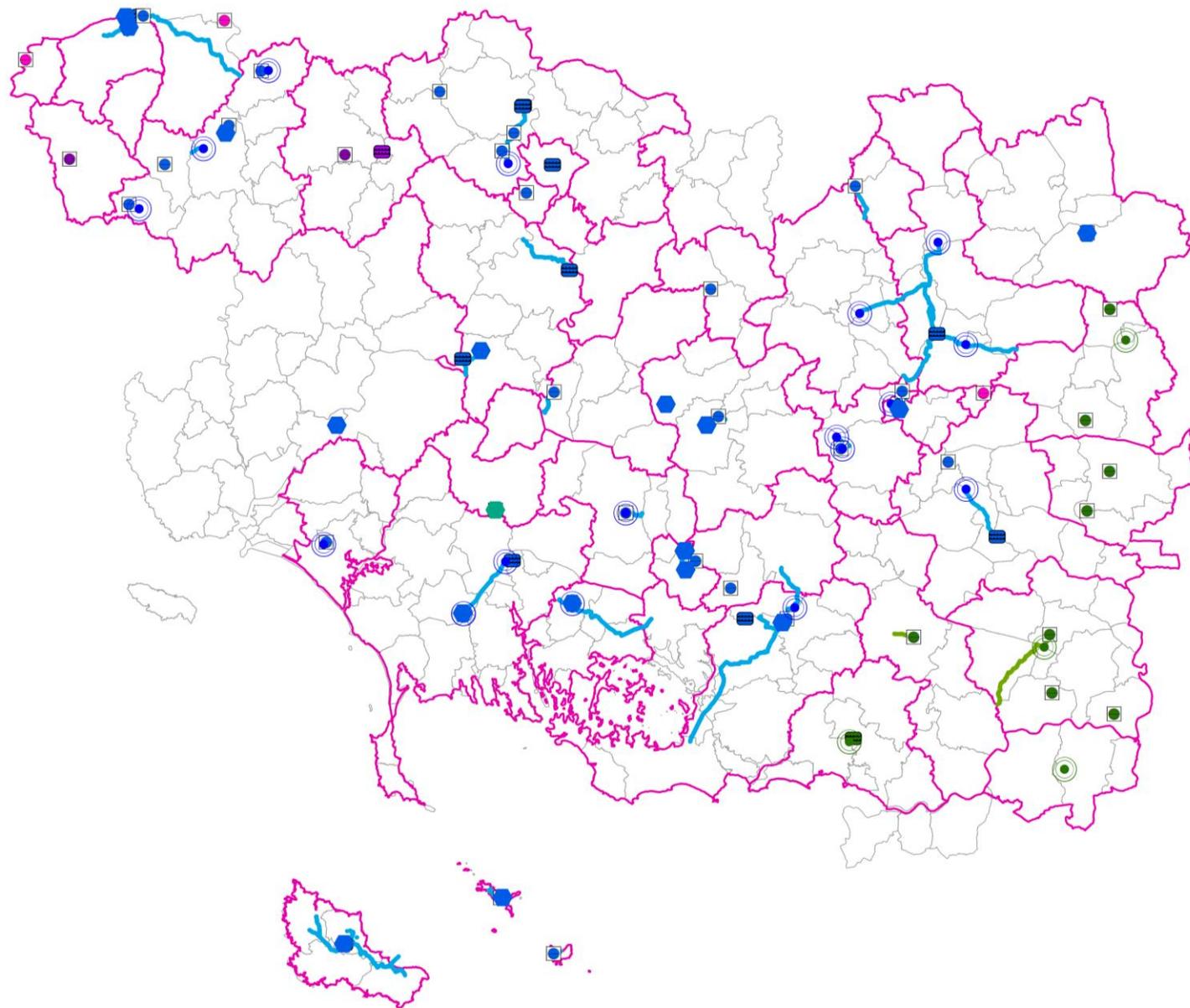
■ STGS

■ SUEZ

■ VEOLIA

▭ Limites des contrats

▭ Communes



Productions 2016 et 2017 sur le territoire Eau du Morbihan Production

Périmètre	Infrastructure de production	Commune d'implantation	Débit nominal de production (m³/h)	Capacité de production (m³/j)	Production (m³) 2016	Production (m³) 2017	Origine de l'eau
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervrehan	PRIZIAC	25	500	102 250	99 670	ESO
	Lindorum	LE FAOUET	25	500	49 771	56 358	ESO
	Penneven	LANVENEGEN	10	200	25 125	20 362	ESO
	Tourlaouen	PLOURAY	30	600	105 262	51 172	ESO
	Barrégant	LE FAOUET	100	2 000	186 002	0	ESU
CT Ellé-Inam / Gourin	Conveau	GOURIN	40	800	95 798	95 752	ESO
	Toultreincq	GOURIN	400	8 000	750 628	894 257	ESU
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Cadigué	GUISCRIFF	25	500	113 455	113 980	ESO
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	LANGONNET	30	600	117 916	122 628	ESO
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	ROUDOUALLEC	10	200	65 580	56 789	ESO
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	MONTERREIN	5	100	15 693	13 761	ESO
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Lambrun	PAIMPONT (I. ET V.)	80	1 600	419 440	375 010	ESO
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	PLOËRMEL	600	12 000	2 335 520	2 541 990	ESU
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Casteldeuc	LA TRINITE-PORHOET	26	520	62 201	63 396	ESO
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	CLEGUEREC	25	500	129 957	120 322	ESO
	Pierre Fendue	LE SOURN	50	1 000	292 471	201 264	ESO
	Déversoir	PONTIVY	500	10 000	1 999 705	2 401 873	ESU
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Mangoër	CLEGUEREC	400	8 000	1 452 421	1 430 682	ESU
	Ker Anna	SEGLIEN	25	500	48 155	39 526	ESO
	Valvert et Porzo	NOYAL-PONTIVY	100	2 000	0	0	ESU
	Sence	MALGUENAC	14	280	73 278	67 972	ESO
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Mangoër II	CLEGUEREC	250/500	5 000/10 000	2 012 421	1 933 001	ESU
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Blogo	QUILY	10	200	8 907	3 286	ESO
	Bréman	SERENT	50	1 000	227 630	156 040	ESO
CT Oust aval / BVO	Bellée	SAINT-CONGARD	400	8 000	1 155 683	1 643 032	ESU
	Blouzereuil	MISSIRIAC	30	600	126 221	78 543	ESO
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	ROC SAINT ANDRE	40	800	104 092	58 411	ESO
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Saint-Colombier	SAINT-NOLFF	30	600	140 901	121 509	ESO
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Queneah Guen	GRAND-CHAMP	75	1 500	156 100	269 852	ESO

Périmètre	Infrastructure de production	Commune d'implantation	Débit nominal de production (m ³ /h)	Capacité de production (m ³ /j)	Production (m ³ /an)	Production (m ³ /an)	Origine de l'eau
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Lihanteu	SAINT-AVE	50	1 000	239 205	170 200	ESO
	Kerbotin	SAINT-AVE	60	1 200	302 533	218 818	ESO
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont mouton	PLOUHINEC	50	1 000	132 099	148 802	ESO
CT Blavet Evel / Baud	Guern	BAUD	400	8 000	1 352 705	1 515 192	ESU
CT Blavet Evel / Moustoir	Kerbellec	MOUSTOIR-REMUNGOL	100	2 000	397 849	427 912	ESU
CT Blavet Evel / Locminé	Kerjosse	LA CHAPELLE-NEUVE	50	1 000	170 015	178 575	ESO
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	LOCMALO	100	2 000	266 093	247 300	ESU
	Coët Even	PLOERDUT	12	240	7 280	22 025	ESO
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	TREFFLEAN	80	1 600	374 416	171 021	ESO
	Le Marais	TREFFLEAN	400	8 000		978 983	ESU
	Tregat	THEIX	400	8 000	1 610 954	95 317	ESU
CT Aff / Guer	Houssa	MONTENEUF	30	600	138 141	94 459	ESO
	La Lande	BEIGNON	125	2 500	555 144	521 230	ESO
CT Aff / Carentoir	Fondemay	CARENTOIR	60	1 200	125 152	81 359	ESO
	Siloret	CARENTOIR	50	1 000	176 155	190 618	ESO
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	MUZILLAC	300	6 000	885 387	862 448	ESU
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	QUESTEMBERTE	40	800	148 083	93 941	ESO
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	RIEUX	30	600	80 665	81 993	ESO
	Gué Blandin	SAINT-JACUT-LES-PINS	60	1 200	252 282	223 530	ESO
	Carrouis	BEGANNE	20	400	94 047	97 502	ESO
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	SAINT-JEAN-BREVELAY	40	800	33 942	28 232	ESO
CT Oust moyen / Réguieny	Pertui Rouge	RADENAC	25	500	158 685	142 588	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	PLUVIGNER	50	1 000	333 182	353 028	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	PLUNERET	1 250	22 000	4 097 516	4 122 829	ESU
	Hoedic	HOEDIC	10	200	14 246	13 948	ESO
	Houat	HOUAT	10	200	23 303	21 102	ESO
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Antoureau	LE PALAIS	125/250	2 500/5 000	464 084	451 729	ESU

Commentaires :

Trois unités de production n'ont pas fonctionné en 2017 :

- L'unité de production de Pont-Sal (Plougoumen) et l'unité de production de Valvert (Noyal-Pontivy) concernées par un arrêt définitif. La première est démolie à ce jour ; la seconde est en cours de démolition.
- L'unité de production de Barrégant (Le Faouët) n'a pas été remise en service en 2017 (travaux de modernisation de filière).

Certaines variations observées en 2017 sont citées ci-après :

- Les unités de production à partir d'eaux souterraines ont globalement moins produit en raison des conditions hydrologiques et météorologiques de 2017. Toutefois, les unités de production de Lindorum (Le Faouët), de Queneah Guen (Grand Champ), et de Pont Mouton (Plouhinec) ont vu leur production augmenter en 2017, après avoir été remises en service courant 2016 (arrêts dûs à des travaux).
Comme signalé plus haut, l'unité de production de Coët Even (Ploerdut) a une production plus élevée en 2017 qu'en 2016, suite à l'octroi d'un arrêté préfectoral d'autorisation temporaire et exceptionnelle. Cette autorisation avait été sollicitée en raison des travaux sur l'unité de production de Tourlaouen (Plouray) et de la situation de sécheresse.
- Les unités de production à partir d'eau de surface ont compensé la baisse de production des unités de production à partir d'eaux souterraines et notamment :
 - L'unité de production du Lac au Duc (Ploërmel)
 - L'unité de production du Déversoir (Pontivy)
 - L'unité de production de Bellée (Saint-Congard)
 - L'unité de production du Guern (Baud)
 - L'unité de production de Kerbellec (Moustoir-Remungol)
- L'unité de production de Toultreincq (Gourin) a alimenté le secteur usuellement desservi par l'unité de production de Barrégant, via le feeder Gourin/Le Faouët.
- L'unité de production de Trégat (Theix) a été définitivement mise à l'arrêt début 2017. La nouvelle unité de production de Le Marais (Tréfléan) a été mise en service en 2017.

Pour la suite, UP = Unité de Production

Une carte ci-après donne une représentation des volumes annuels produits par UP en 2017.

Représentation des volumes annuels produits par UP en 2017

Exploitant

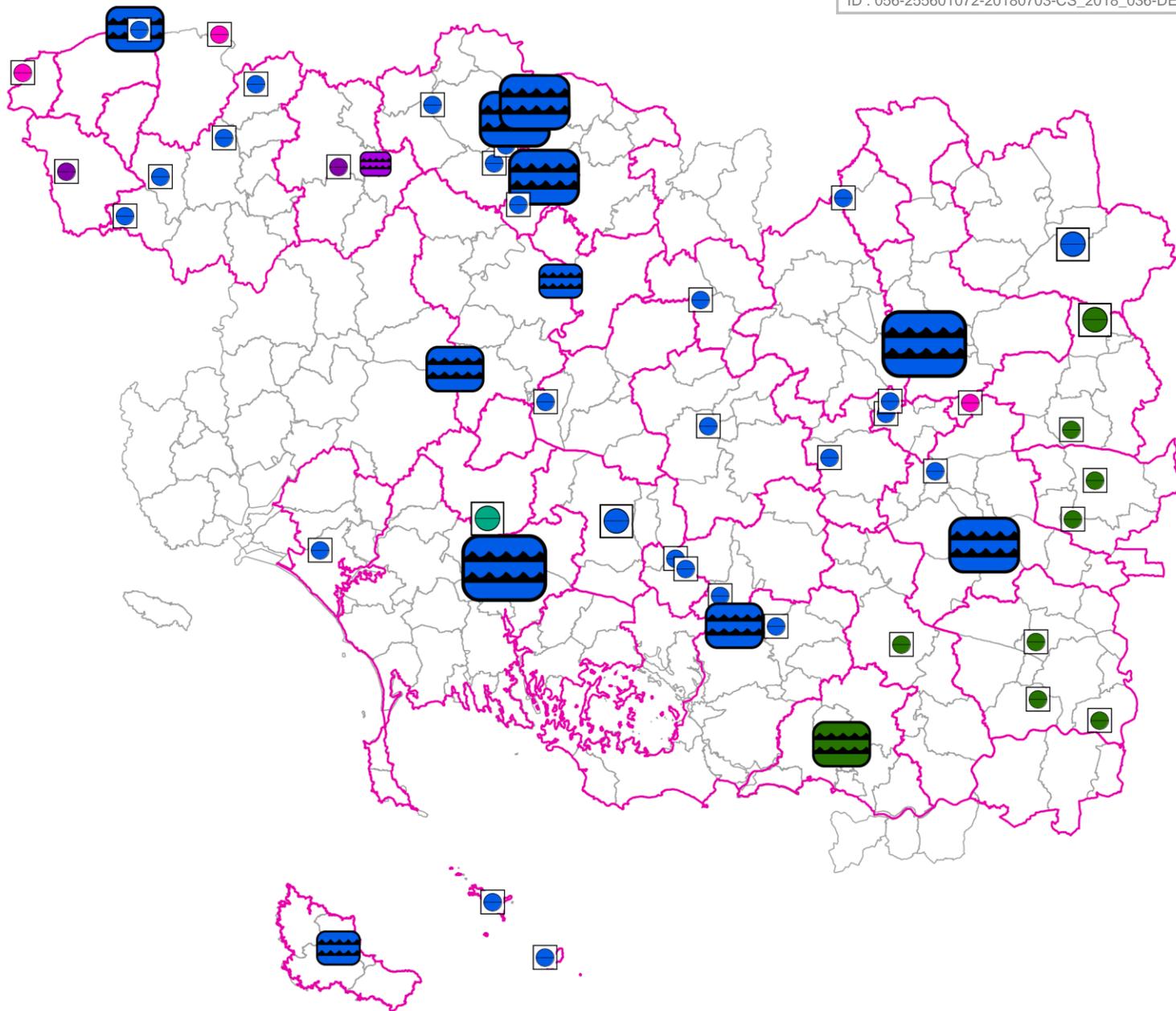
- SAUR
- STGS
- SUEZ
- VEOLIA
- Limites des contrats
- Communes

ESU

- ≤ 250 000 m³
- ≤ 650 000 m³
- ≤ 1 600 000 m³
- ≤ 2 500 000 m³
- >2 500 000 m³

ESO

- ≤ 250 000 m³
- ≤ 650 000 m³
- ≤ 1 600 000 m³
- ≤ 2 500 000 m³
- >2 500 000 m³



	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation des volumes produits en %
Volume produit sur le périmètre entier (en m³):	24 805 746	24 584 992	-0,9%
dont une part d'origine eaux superficielles (en m ³):	18 966 968	19 546 545	+3%
dont une part d'origine eaux souterraines (en m ³):	5 838 778	5 038 447	-13,7%

Le **volume produit total** sur l'exercice 2017 s'élève à **24 584 992 m³**.

Le volume total produit reste globalement stable.

1.5.3. Conventions d'échanges d'eau

Cocontractant	Date d'effet	Durée	Commentaires
Institution d'Aménagement de la Vilaine – IAV*	01/01/2012	20 ans	Reprise des conventions existantes avant le 1 ^{er} janvier 2012
VANNES	01/01/2018	2 ans	En cours de validation et signature
CAMP DE COETQUIDAN	01/07/2012	5 ans	Puis reconduction tacite 1 an pendant 5 ans
OUEST 35	03/08/2012	5 ans	Puis reconduction tacite 1 an pendant 5 ans

*dorénavant EPTB Vilaine

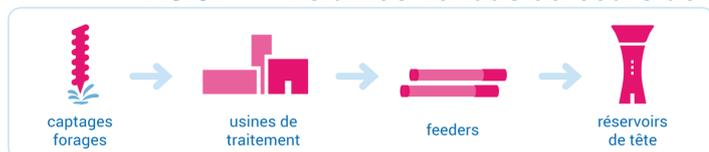
1.5.4. Achats d'eaux traitées

Importations (en m ³) / Fournisseur	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation 2017/2016 des volumes achetés en %
Institution d'Aménagement de la Vilaine – IAV*	4 710 481	5 883 076	25%
VANNES	957 871	1 011 802	6%
KERPOTENCE/AQTA – Lorient Agglomération	885 153	1 002 832	13%
LANGUIDIC - Lorient Agglomération	251 341	275 301	10%
OUEST 35	6 591	2 413	-63%
Total (en m³) :	6 811 437	8 175 424	20%

L'achat d'eau à l'IAV* a été notablement plus important en 2017 en raison de la sécheresse, et de besoins plus importants (report de consommation à partir de ressources privées sur le réseau public, reprise de l'activité industrielle, notamment agro-alimentaire).

Suite à l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016, il convient d'identifier une « nouvelle » importation représentant l'eau provenant du réservoir de Kerpotence (Hennebont) vers AQTA. Cette prise en compte induit un changement dans la présentation.

1.5.5. Volumes vendus au cours de l'exercice



	Exercice 2016	Exercice 2017
Volumes vendus aux membres de Eau du Morbihan (en m³)	30 250 537	31 508 202
dont une part vendue pour Eau du Morbihan Distribution (en m ³)	12 206 746	13 086 811
dont une part vendue aux membres de Eau du Morbihan ayant conservé la Distribution (en m ³)	18 043 791	18 421 391
Volumes vendus à l'extérieur du périmètre Eau du Morbihan (en m³)	872 357	963 317
CAMP DE COETQUIDAN	9 432	899
LANGUIDIC – Lorient Agglomération	702 920	798 600
PLOUAY – Lorient Agglomération	160 005	163 818

Le tableau détaillé ci-après indique la répartition des volumes annuels vendus. La colonne « redevable » permet d'identifier la personne qui doit honorer la facture ; elle dépend de la nature du contrat d'exploitation.

Volumes annuels vendus

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2016	Volume annuel (m ³) 2017
CT Aff / Carentoir	EDM	664 004	725 663
CT Aff / Guer	EDM	712 308	700 020
CT Blavet Evel / Locminé	EDM	1 478 703	1 730 561
CT Blavet Evel / Moustoir	EDM	397 849	395 467
CT Muzillac / Muzillac	EDM	951 162	900 969
CT Muzillac / La Roche Bernard	EDM	444 561	459 665
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	EDM	1 070 494	1 089 669
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	EDM *	908 636	966 620
CT Auray-Belle Ile / AQTA	SAUR	4 850 536	4 928 642
CT Oust aval / BVO	SAUR	1 212 233	1 490 175
CT Blavet Evel / Baud	SAUR	979 463	1 141 820
CT Auray-Belle Ile / CCBI	SAUR	464 084	451 729
CT Ellé-Inam / Ellé	SAUR	707 839	698 175
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	SAUR	829 562****	145 690
CT Oust Moyen / CC Josselin	SAUR	604 750	689 452
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	SAUR	419 440	375 010
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	SAUR	1 572 455	1 685 210
	SAUR (Plouay)	160 005	163 818
CT Oust aval / Roc Saint André	SAUR	106 231	56 237
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	SAUR	3 313 435	3 393 020
CT Oust moyen / Réguiny	SAUR	306 227	301 046
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SAUR	238 946	159 307

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume	Volume
		2016	2017
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande – La Trinité Porhoët	SAUR	61 883	63 396
CT Ellé-Inam / Gourin	STGS ***	855 044	1 014 637
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SAUR	1 781 694	1 786 843
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	STGS **	2 504 546	2 738 326
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SIAEP ELVEN	543 734	399 811
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	SIAEP GRAND CHAMP	639 009	627 618
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SIAEP ST AVE MEUCON	848 806	850 835
CT Questembert / SIAEP Questembert	SIAEP DE QUESTEMBERG	596 222	774 922
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	SIAEP DE VANNES OUEST	1 174 226	1 207 424
CT Scorff amont / Guémené	SUEZ	273 373	286 659
CT Ellé-Inam / Guiscriff	SUEZ	113 305	113 980
CT Ellé-Inam / Le Saint	SUEZ	38 388	43 289
	STGS (Languidic)	702 920	798 600
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	STGS	472 763	515 849
CT Ploërmel / Monterrein	MONTERREIN	15 693	13 761
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	65 580	56 789
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET	117 916	122 628
	GSBDB	9 432	899
	TOTAL	32 377 895	34 064 231
	TOTAL hors double compte	31 122 894	32 471 519

La terminologie « double compte » est employée pour désigner les volumes vendus puis rachetés par Eau du Morbihan-Transport.

* Volume de 2 370 m³ vendu deux fois (Kerchican)

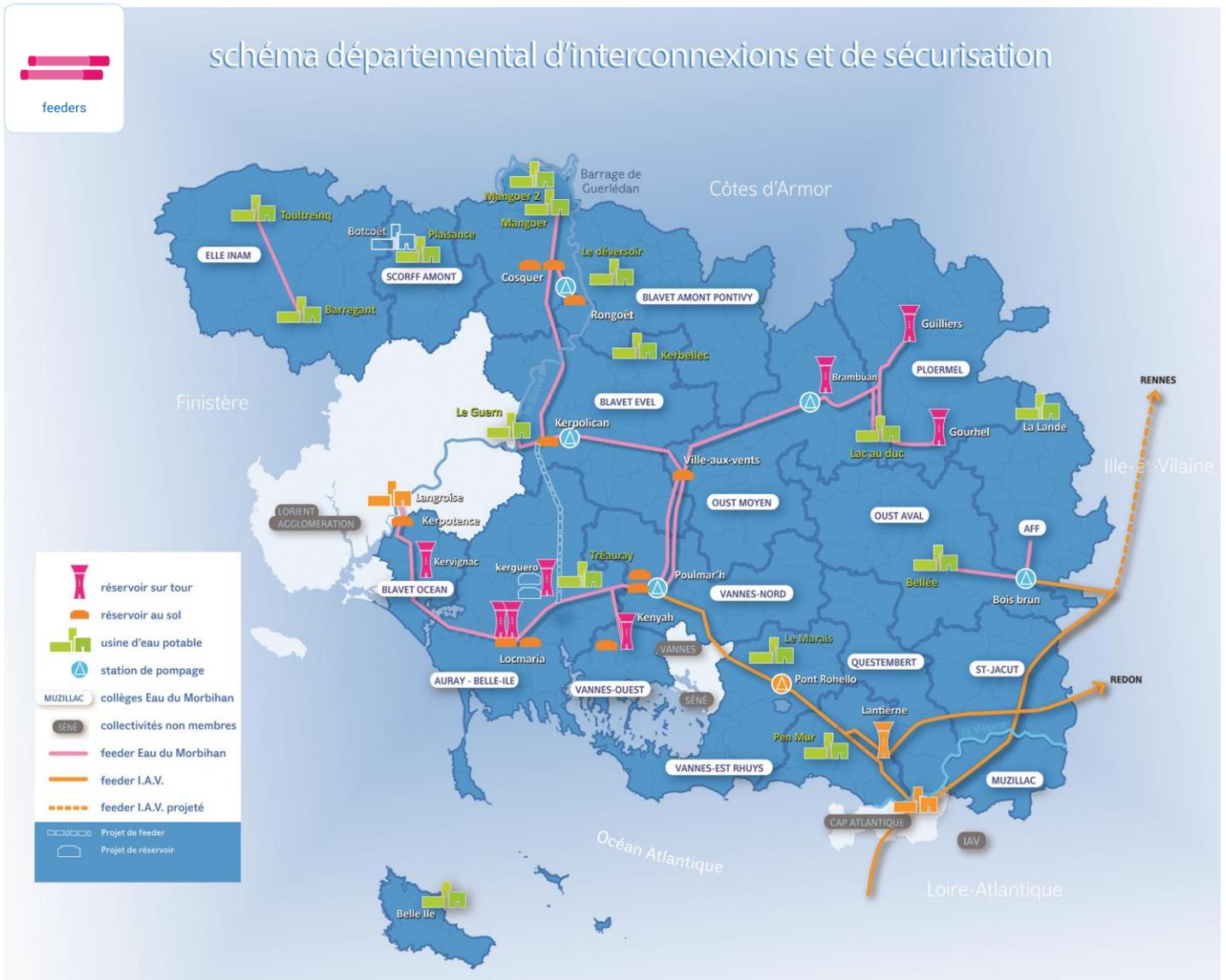
** Volume de 1 118 693 m³ vendu deux fois (Rongoët)

*** Volume de 471 649 m³ vendu deux fois (Feeder Gourin)

**** Volume concernant le besoin des 11 communes de l'ancien périmètre SIAEP d'Hennebont-Port-Louis au titre du 1^{er} trimestre 2016 (ne figure pas dans les deux derniers totaux du tableau).

Commentaire : des ajustements inhérents aux transits d'eau peuvent être opérés sur les données figurant au RPQS 2016.

1.5.6. Focus sur le réseau d'interconnexions et de sécurisation Compétence Transport



Le réseau d'interconnexions et de sécurisation est constitué de :

	2016	2017	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	199,278	199,271	0%

Le patrimoine concerné :

Outre le réseau évoqué ci-dessus, le patrimoine concerné par le Transport est constitué de : 6 sites de suppression-reprise et 6 ouvrages de stockage pour l'exercice 2017.

Conditions d'exploitation du service :

Un marché de prestations de services a été attribué à SAUR pour une durée de cinq ans, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2021. La rémunération de SAUR au titre de ce marché s'est élevée à **426 126,24 €HT pour 2017**.

Les tableaux et graphiques présentés ci-contre permettent d'apprécier les échanges d'eau réalisés à partir du réseau d'interconnexions et de sécurisation.

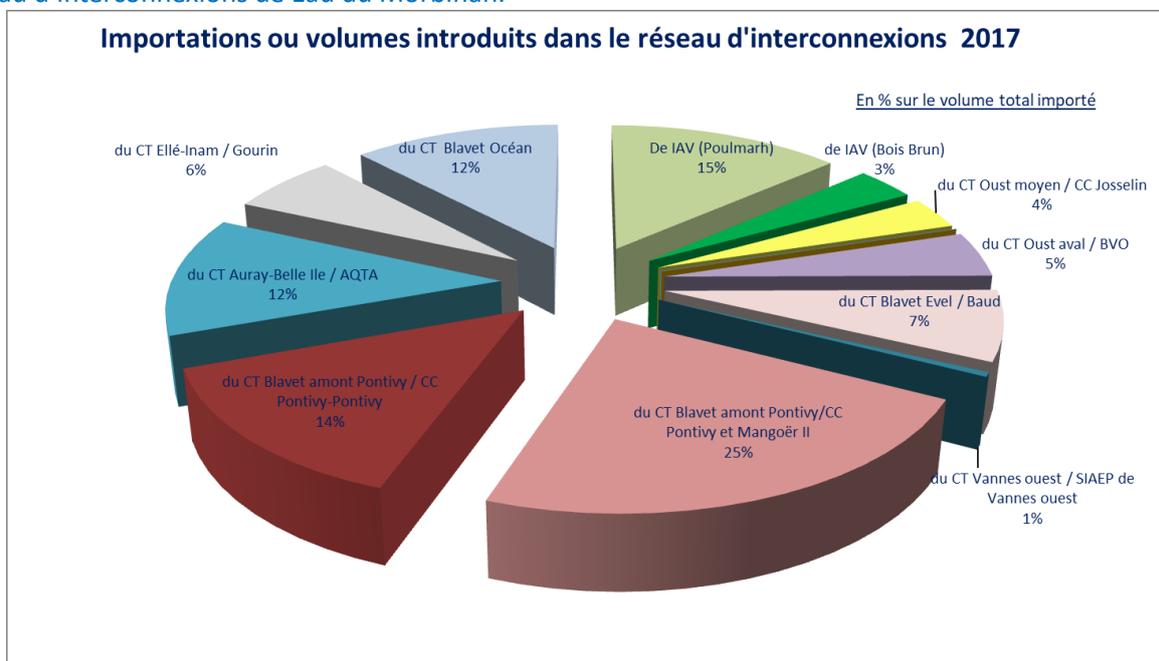
Volumés importés et introduits dans le réseau d'interconnexions

IMPORTATIONS des périmètres (en m ³)	2016	2017	Variation en %
de IAV (Poulmarh)	1 149 099	1 076 299	-6
de IAV (Bois Brun)	315 758	275 123	-13
du CT Oust moyen / CC Josselin	340 932	263 183	-23
du CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	13 231	2 954	-78
du CT Oust aval / BVO	224 772	375 098	67
du CT Blavet Evel / Baud	568 133	575 088	1
du CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	74 669	35 735	-52
du CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC et Mangoër II	1 955 548	1 829 068	-6
du CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	934 390	1 118 693	20
du CT Auray-Belle Ile / AQTA	942 990	987 150	5
du CT Ellé-Inam / Gourin	301 006	500 472	66
du CT Blavet Océan	885 153	956 033	8
Total	7 705 681	7 994 896	4

Commentaires :

Le réseau d'interconnexion a été davantage sollicité en 2017 :

- Contribution plus importante des UP de Bellée (Saint-Congard) et du Déversoir (Pontivy);
- Contribution plus élevée de l'UP Toultreincq (Gourin) pour pallier l'arrêt de l'UP Barrégant (Le Faouët) (en raison de travaux de modernisation) ;
- Contribution de l'UP du Lac au Duc (Ploërmel) via Brambuan (Josselin) ;
- Sollicitation en légère baisse des imports de l'IAV à Poulmarh et Bois Brun.
- A noter que les imports totaux de l'IAV ont augmenté en 2017 pour alimenter principalement le SIAEP de la presqu'île de Rhuys en raison des travaux sur l'UP de Le Marais et sur le barrage de Trégat et en lien avec les conditions météorologiques, mais aussi les secteurs de Saint-Avé et Questembert, dont les unités de production locales d'eaux souterraines n'ont pas permis de subvenir aux besoins. Ces volumes n'ont pas transité par le réseau d'interconnexions de Eau du Morbihan.

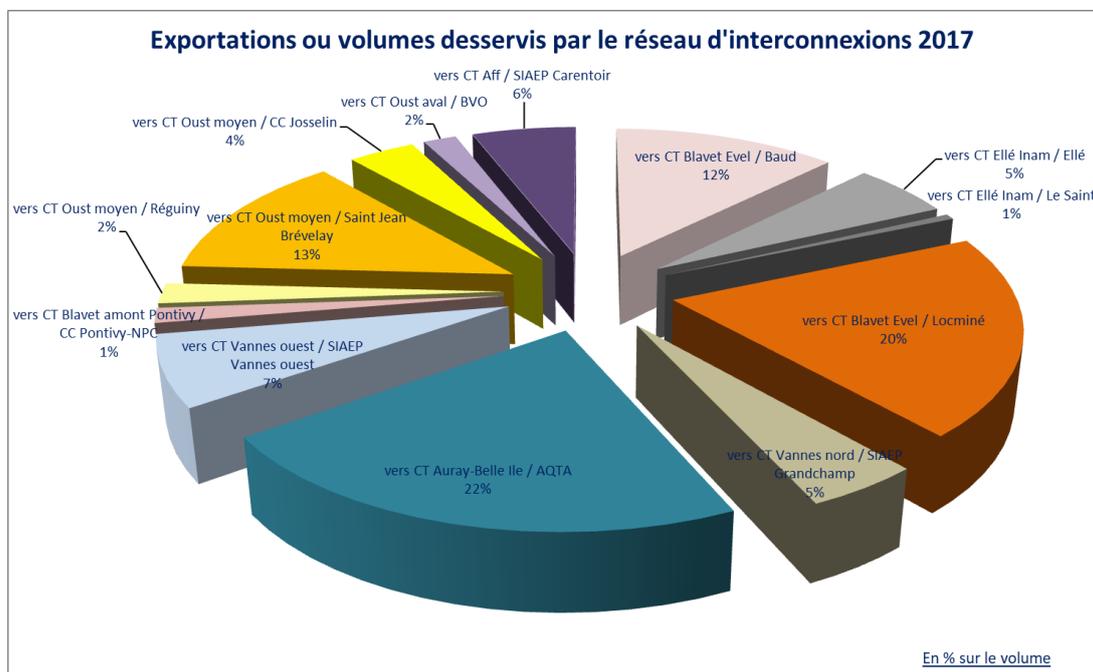


Volumés exportés et desservis à partir du réseau d'interconnexions

EXPORTATIONS vers les périmètres (en m ³)	2016	2017	Variation en %
vers CT Blavet Evel / Baud	1 012 667	967 953	-4
vers CT Ellé Inam / Ellé	241 313	427 239	77
vers CT Ellé Inam / Le Saint	38 388	43 289	13
vers CT Blavet Evel / Locminé	1 308 688	1 551 986	19
vers CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	482 285	357 766	-26
vers CT Auray-Belle Ile / AQTA	1 648 539	1 711 114	4
vers CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	768 866	548 050	-29
vers CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	90 776	115 133	27
vers CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	81 585	270	0
vers CT Oust moyen / Régigny	143 863	158 458	10
vers CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	904 412	987 561	9
vers CT Oust moyen / CC Josselin	321 673	288 334	-10
vers CT Oust aval / BVO	155 101	143 695	-7
vers CT Aff / Carentoir	356 100	451 246	27
Total	7 554 256	7 752 094	3

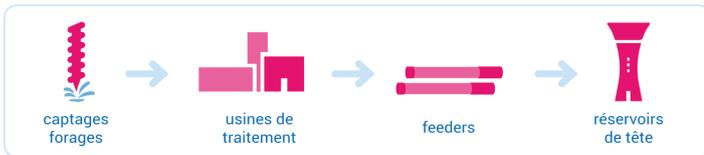
Commentaires :

- Exportation importante vers le CT Auray-Belle Ile / AQTA (juin à octobre 2017), pour préserver le stock d'eau brute pour mi-août, à partir de Kerpotence (Hennebont) et Poulmarh (eau provenant de l'IAV) ;
- Exportation moins marquée vers le SIAEP de Grandchamp, due aux travaux de déviation désormais réalisés par le Conseil Départemental (l'UP de Queneah Guen a été remise en service) ;
- Exportation plus élevée vers le CT Ellé Inam/Ellé, en écho avec la contribution de l'UP Toultreincq, mentionnée dans la partie précédente ;
- Exportation plus élevée vers le CT Blavet Evel/Locminé, pour répondre à des besoins plus importants (gros consommateurs avec une reprise d'activité et un report potentiel sur le réseau public), à partir notamment des UP du Blavet amont.



2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



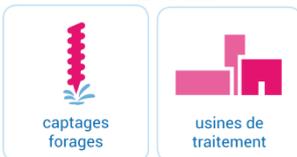
Le syndicat de l'Eau du Morbihan est doté de deux budgets distincts en ce qui concerne les compétences obligatoires Production et Transport, à savoir : un budget Production et un budget Transport-Négoce.

Les tarifs applicables à chaque budget en 2017 ont été votés par le comité syndical le 1^{er} décembre 2016, en adéquation avec le règlement financier, à savoir :

- Le tarif de vente du budget Production au budget Transport-Négoce :
 - Pour les marchés de prestations de services : 0,53 € HT/m³
 - Pour les délégations de service : surtaxe de 0,18 € HT/m³
- Le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) : vente du budget Transport-Négoce au budget Distribution, aux collectivités ou délégataires assurant la distribution : 0,61 € HT/m³.

Le schéma portant sur la structure budgétaire du syndicat de l'Eau du Morbihan est joint en annexe 1.

2.1.1. Tarification – compétence Production



Dans le cadre des marchés de services, la facture émise par Eau du Morbihan, au titre de la compétence Production, au budget Transport-Négoce, porte sur les volumes livrés au tarif voté par le syndicat. La facturation est trimestrielle.

Tarifs dans le cadre des marchés de services

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Tarifs	Au 01/01/16	Au 01/01/17	Au 01/01/18
Part de la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,53 €/m ³	0,53 €/m ³	0,53 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes - taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%

Dans le cadre des affermagés, la facture est émise par le délégataire à l'encontre du budget Transport-Négoce ; elle comprend une part délégataire (correspondant à la rémunération contractuelle de Production) et la systaxe fixe Production votée par le syndicat. Cette facturation est trimestrielle.

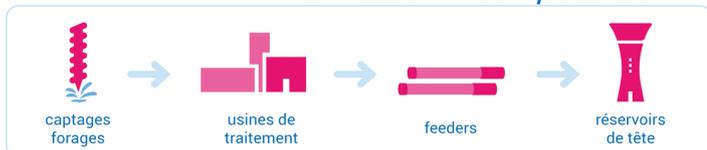
Tarifs dans le cadre des affermagés

		Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Tarifs		Au 01/01/16	Au 01/01/17	Au 01/01/18
Part de la collectivité				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,18 €/m ³	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³
Part du délégataire SAUR				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	BAUD	0,37 €/m ³	0,37 €/m ³	0,372 €/m ³
	HENNEBONT	0,4325 €/m ³	0,4336 €/m ³	0,4387 €/m ³
	AQTA	0,3762 €/m ³	0,3758 €/m ³	0,3815 €/m ³
	BELLE ILE EN MER	0,849 €/m ³	0,85 €/m ³	0,855 €/m ³
	NPC	0,358 €/m ³	0,358 €/m ³	0,351 €/m ³
	L'ELLE	0,352 €/m ³	0,354 €/m ³	0,352 €/m ³
	RHUYS	0,2154 €/m ³	*	*
	MAURON	0,27 €/m ³	0,27 €/m ³	0,271 €/m ³
	PLOËRMEL	0,4514 €/m ³	0,4515 €/m ³	0,4558 €/m ³
	TRINITE PORHOET	0,3145 €/m ³	0,3154 €/m ³	0,3170 €/m ³
	REGUINY	0,242 €/m ³	0,242 €/m ³	0,241 €/m ³
	BVO	0,3811 €/m ³	0,3808 €/m ³	0,3870 €/m ³
	ROC ST ANDRE	0,374 €/m ³	0,373 €/m ³	0,376 €/m ³
SERENT	0,319 €/m ³	0,322 €/m ³	0,321 €/m ³	
Part du délégataire SUEZ ENVIRONNEMENT				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	GUISCRIF	0,6952 €/m ³	0,6921 €/m ³	0,7014 €/m ³
	GUEMENE	0,57 €/m ³	0,574 €/m ³	0,576 €/m ³
Part du délégataire STGS				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	PLUVIGNER	0,353€/m ³	0,355€/m ³	0,356€/m ³
Taxes et redevances				
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%

*Les unités de production sont dorénavant exploitées dans le cadre de marchés de service.

Remarque : un ajustement de la part délégataire peut être réalisé en fin d'exercice au regard de la redevance prélevement calculée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'exercice passé.

2.1.2. Tarification – compétence Transport



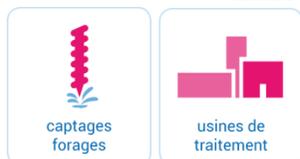
Il n'y a pas de tarification spécifique pour la compétence Transport ; le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) voté couvre les dépenses inhérentes au transport, au négoce et à la production (par consolidation).

Le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) est destiné à équilibrer le budget Transport-Négoce. Il englobe :

- **Les dépenses d'exploitation** liées à la production d'eau potable ;
- Les dépenses **d'achats d'eau « extérieurs »** ;
- **Les dépenses liées aux investissements** ;
- **Les dépenses annexes** (comme la gestion des périmètres de protection, les cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et cotisations foncières des entreprises (CFE), les frais d'analyses, les redevances prélèvement, les frais de fonctionnement au niveau du syndicat...);
- La **gestion des interconnexions** (sur les volets exploitation et investissement) ;
- Les **équipements de sécurité** en termes de production (pour gérer les crises, les aléas climatiques et de fonctionnement...).

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Tarifs	Au 01/01/16	Au 01/01/17	Au 01/01/18
Part de la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,61 €/m ³	0,61 €/m ³	0,61 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes - taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%

2.2. Recettes pour la compétence Production



Recettes dans le cadre des marchés de services pour Eau du Morbihan et les prestataires:	Recettes de la collectivité				Recettes prestataires	
	Exercice 2016		Exercice 2017		Exercice 2016	Exercice 2017
	Périmètre	Volume (m ³)	Montant (€/HT)	Volume (m ³)	Montant (€/HT)	Montant (€/HT)
CT Aff / Carentoir	301 307	159 692,71	271 977	144 147,81	137 628,57	134 475,07
CT Aff / Guer	693 285	367 441,05	615 689	326 315,17	160 319,26	151 734,48
CT Blavet Evel / Locminé	170 015	90 107,95	178 575	94 644,75	56 243,95	58 274,25
CT Blavet Evel / Moustoir	397 849	210 859,97	395 467	209 597,51	176 100,68	191 426,27
CT Muzillac / Muzillac	885 387	469 255,11	862 448	457 097,44	397 287,85	392 818,69
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	426 994	226 306,82	403 025	213 603,25	202 916,98	193 395,95
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	33 942	17 989,26	28 232	14 962,96	21 285,18	19 667,28
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	0	0,00	0	0,00	129 232,39	140 726,39
CT Vannes nord / SIAEP Elven	140 901	74 677,53	121 509	64 399,77	47 224,77	43 926,57
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	156 263	82 819,39	269 852	143 021,56	62 824,36	82 590,19
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	541 738	287 121,14	389 018	206 179,54	142 455,43	132 655,26
CT Questembert / SIAEP Questembert	148 083	78 483,99	93 814	49 721,42	58 663,29	51 374,38
CT Vannes Est Rhuys / SIAEP Rhuys	nc	nc	1 240 711	657 576,83	nc	370 867,46
CT Ploërmel / Monterrein	13 441	7 123,73	10 689	5 665,17	3 738,00	3 989,04
CT Ellé Inam / Roudouallec	65 580	34 757,40	56 789	30 098,17	8 537,00	8 537,00
CT Ellé Inam / Langonnet	117 916	62 495,48	122 628	64 992,84	nc	nc
CT Ellé Inam / Gourin	855 044	453 173,32	1 014 637	537 757,61	404 447,59	454 546,42
EDM / Mangoër II	2 012 421	1 066 583,13	1 933 001	1 024 490,53	436 736,11	421 879,36
CT Blavet Amont / Pontivy	2 504 546	1 327 409,38	2 738 326	1 451 312,78	575 912,51	646 725,00
TOTAL	9 464 712	5 016 297,36	10 746 387	5 695 585,11	3 021 553,92	3 499 609,06

nc : non concerné

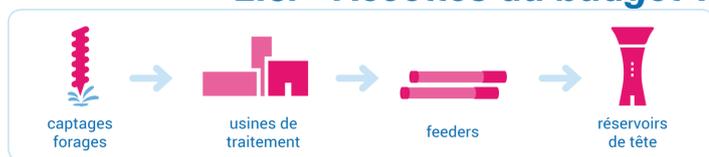
Recettes dans le cadre des affermagés pour Eau du Morbihan et les délégataires :

Périmètre	Part de la collectivité (€/m3)	Part du délégataire (€/m3)	Identité du délégataire	Volume concerné (m3)	Montant des recettes de la collectivité (€/HT)	Montant des recettes du délégataire (€/HT)
CT Blavet Evel / Baud	0,18	0,37	SAUR	1 515 192	272 734,56	560 621,04
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	0,18	0,4318	SAUR	148 802	26 784,36	64 252,70
CT Auray-Belle Ile / AQTA	0,18	0,3755	SAUR	4 157 879	748 418,22	1 561 283,56
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,18	0,850	SAUR	451 729	81 311,22	383 969,65
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	0,18	0,35	SAUR	1 538 180	276 872,40	538 363,00
CT Ellé-Inam / Ellé	0,18	0,35	SAUR	266 147	47 906,46	93 151,45
CT Ploermel / SIAEP Brocéliande-Mauron	0,18	0,269	SAUR	375 010	67 501,80	100 877,69
CT Ploermel / SIAEP Brocéliande-Ploermel	0,18	0,4485	SAUR	2 541 990	457 558,20	1 140 082,52
CT Ploermel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	0,18	0,315	SAUR	63 396	11 411,28	19 969,74
CT Oust moyen / Réguiny	0,18	0,24	SAUR	142 588	25 665,84	34 221,12
CT Oust aval / BVO	0,18	0,3804	SAUR	1 721 578	309 884,04	654 888,27
CT Oust aval / Roc Saint André	0,18	0,373	SAUR	58 411	10 513,98	21 787,30
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,18	0,319	SAUR	159 326	28 678,68	50 824,99
SOUS TOTAL SAUR				13 140 228	2 365 241,04	5 224 293,04
CT Ellé-Inam / Guisriff	0,18	0,6921	SUEZ	113 980	20 516,40	78 885,56
CT Scorff amont / Guémené	0,18	0,574	SUEZ	269 325	48 478,50	154 592,55
SOUS TOTAL SUEZ				383 305	68 994,90	233 478,11
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	0,18	0,355	STGS	353 028	63 545,04	125 324,94
SOUS TOTAL STGS				353 028	63 545,04	125 324,94
TOTAL 2017				13 876 561	2 497 780,98	5 583 096,09

Pour mémoire TOTAL 2016				15 297 877	2 753 617,86	5 772 240,12
--------------------------------	--	--	--	-------------------	---------------------	---------------------

Remarque : la part du délégataire retenue dans le tableau ci-dessus tient compte de l'ajustement inhérent à la redevance prélèvement calculée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'exercice passé.

2.3. Recettes du budget Transport-Négociés



PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2017	MONTANT RECETTE COLLECTIVITE (€ HT) 2017
CT Aff / Carentoir	EDM	725 663	436 060,52
CT Aff / Guer	EDM	700 020	424 431,89
CT Blavet Evel / Locminé	EDM	1 730 561	1 053 870,61
CT Blavet Evel / Moustoir	EDM	395 467	236 964,62
CT Muzillac / Muzillac	EDM	900 969	549 591,09
CT Muzillac / La Roche Bernard	EDM	459 665	280 395,65
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	EDM	1 089 669	664 698,09
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	EDM *	966 620	587 545,35
CT Auray-Belle Ile / AQTA	SAUR	4 928 642	3 002 508,92
CT Oust aval / BVO	SAUR	1 490 175	881 351,23
CT Blavet Evel / Baud	SAUR	1 141 820	682 073,83
CT Auray-Belle Ile / CCBI	SAUR	451 729	275 554,69
CT Ellé-Inam / Ellé	SAUR	698 175	421 535,85
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	SAUR	145 690	88 870,90
CT Oust Moyen / CC Josselin	SAUR	689 452	420 565,72
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	SAUR	375 010	228 756,10
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	SAUR	1 685 210	1 009 658,04
CT Oust aval / Roc Saint André	SAUR	56 237	34 304,57
	SAUR (Plouay)	163 818	99 928,98
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	SAUR	3 393 020	2 019 459,95
CT Oust moyen / Réguiny	SAUR	301 046	183 636,84
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SAUR	159 307	94 844,67
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	SAUR	63 396	38 692,87
CT Ellé-Inam / Gourin	STGS***	1 014 637	573 794,17
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SAUR	1 786 843	1 054 018,25
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	STGS **	2 738 326	1 591 882,63
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SIAEP ELVEN	399 811	243 563,00
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	SIAEP GRAND CHAMP	627 618	368 880,46
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SIAEP ST AVE MEUCON	850 835	503 487,69
CT Questembert / SIAEP Questembert	SIAEP DE QUESTEMBERTE	774 922	467 350,49
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	SIAEP DE VANNES OUEST	1 207 424	736 528,64
CT Scorff amont / Guémené	SUEZ	286 659	173 516,20
CT Ellé-Inam / Guiscriff	SUEZ	113 980	69 056,66
CT Ellé-Inam / Le Saint	SUEZ	43 289	26 406,29
	STGS (Languidic)	798 600	487 146,00
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	STGS	515 849	298 501,05

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2017	MONTANT RECETTE COLLECTIVITE (€ HT) 2017
CT Ploermel / Monterrein	MONTERREIN	13 761	8 394,21
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	56 789	34 641,29
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET	122 628	74 803,08
	GSBDB	899	778,36
TOTAL		34 064 231	20 428 049,45
TOTAL hors double compte		32 471 519	19 456 495,13

La terminologie « double compte » est employée pour désigner les volumes vendus puis rachetés par Eau du Morbihan-Transport.

* Volume de 2 370 m³ vendu deux fois (Kerchican)

** Volume de 1 118 693 m³ vendu deux fois (Rongoët)

*** Volume de 471 649 m³ vendu deux fois (Feeder Gourin)

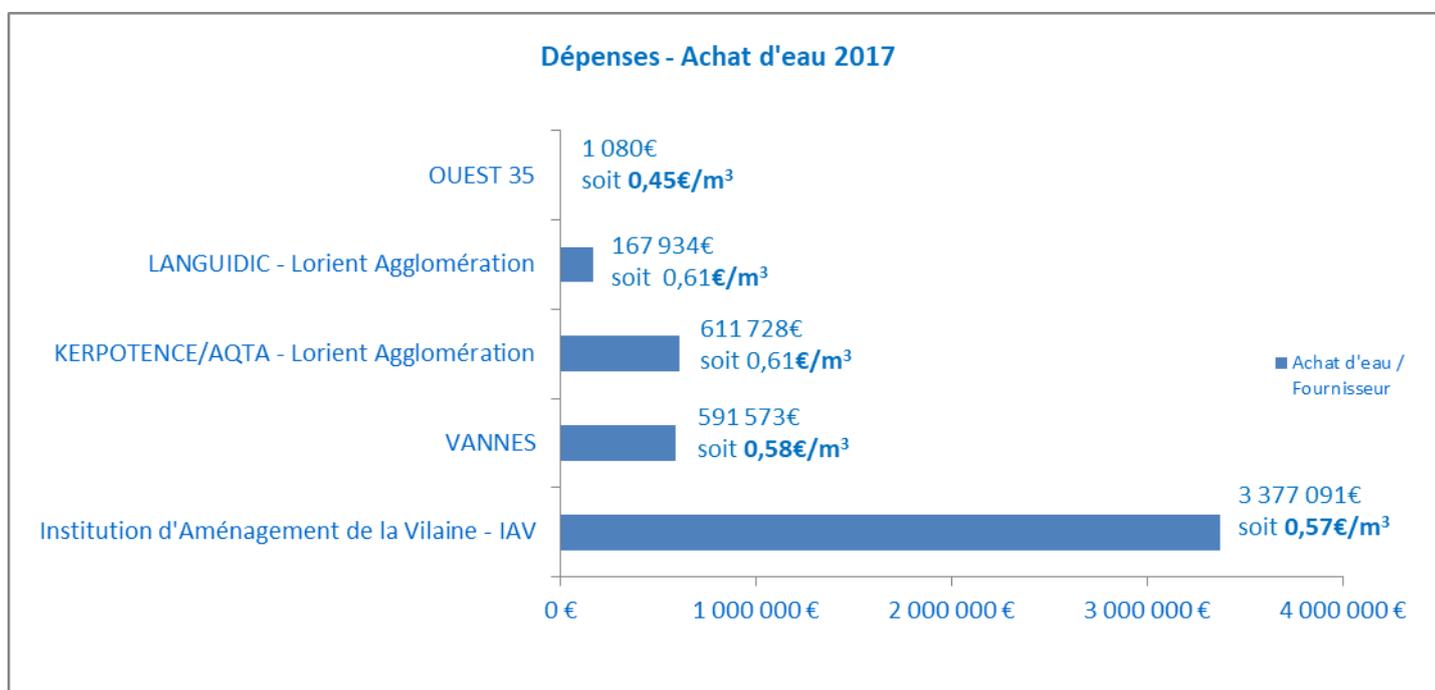
Les recettes du budget Transport-Négoce permettent de couvrir les dépenses liées au Transport et indirectement celles inhérentes à la Production (par consolidation). En effet, les recettes détaillées plus haut pour la compétence Production sont aussi des dépenses du budget Transport-Négoce.

Les achats d'eau extérieurs sont également affectés en dépense au budget Transport-Négoce. Le tableau ci-dessous rappelle les montants :

Achat d'eau / Fournisseur	2016	2017	Prix en € HT/m ³ en 2017
Institution d'Aménagement de la Vilaine – IAV*	2 572 778 €	3 377 091 €	0,57
VANNES	532 754 €	591 573 €	0,58
KERPOTENCE/AQTA – Lorient Agglomération	539 943 €**	611 728 €	0,61
LANGUIDIC - Lorient Agglomération	153 228 €	167 934 €	0,61
OUEST 35	3 303 €	1 080 €	0,45
Total (en €) :	3 802 007 €	4 749 405 €	0,58

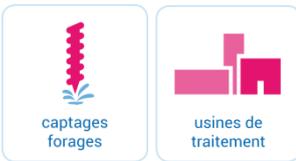
*Dorénavant EPTB Vilaine

**Flux à régulariser.



3. Indicateurs de performance

3.1. *Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)*



Les valeurs suivantes sont fournies au service public d'eau potable par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Eau du Morbihan adresse les résultats à chaque Vice-Président de Collège Territorial, dès réception, ainsi qu'à tout membre ayant conservé la Distribution.

Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2017

Envoyé en préfecture le 03/07/2018
 Reçu en préfecture le 03/07/2018
 Affiché le 03/07/2018
 ID: 056-255601072-20180703-CS_2018_036-DE

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervreihen	2	0	3	1	Bromates (21µg/l avec LQ:10µg/l) le 02/03/17
	Lindorum	2	0	2	0	
	Penneven	2	0	2	0	
	Tourlaouen	2	0	2	0	
	Barrégant	-	-	-	-	
CT Ellé-Inam / Gourin	Conveau	2	0	2	0	
	Toultreincq	5	0	6	0	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Cadigué	2	0	2	0	
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	3	0	3	0	
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	3	0	3	0	
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	2	0	2	0	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Lambrun-Vaubossard	5	0	5	0	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	12	0	13	0	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Casteldeuc	2	0	2	0	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	4	0	4	0	
	Pierre Fendue	3	0	3	0	
	Déversoir	12	0	12	0	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Mangoër	7	0	7	0	
	Ker Anna	2	0	2	0	
	Sence	2	0	2	0	
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Mangoër II	6	0	6	0	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Blogo	2	0	2	0	
	Bréman	3	0	3	0	
CT Oust aval / BVO	Bellée	6	0	6	0	
	Blouzereuil	1	0	1	0	
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	3	0	3	0	

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Cosquéric Saint-Colombier	3	0	3	0	
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Queneah Guen	3	0	3	0	
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Lihanteu	5	0	5	0	
	Kerbotin					
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont mouton	3	0	3	0	
CT Blavet Evel / Baud	Guern	6	0	6	0	
CT Blavet Evel / Moustoir	Kerbellec	7	0	7	0	
CT Blavet Evel / Locminé	Kerjosse	4	0	4	0	
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	4	0	4	0	
	Coët Even	1	0	1	0	
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	4	0	4	0	
	Le Marais	7	0	7	0	
	Tregat	-	-	-	-	
CT Aff / Guer	Houssa	1	0	3	0	
	La Lande	5	0	5	0	
CT Aff / Carentoir	Fondemay	3	0	3	0	
	Siloret	3	0	3	0	
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	6	0	7	0	
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	3	0	3	0	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	2	0	2	0	
	Gué Blandin	3	0	3	0	
	Carrouis	2	0	2	0	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	2	0	2	0	
CT Oust moyen / Régigny	Pertui Rouge	3	0	3	0	
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	3	0	3	0	
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	12	0	12	0	
	Hoedic	2	0	2	0	
	Houat	2	0	2	0	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Bordilla/Antoureaux	7	0	8	0	

Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre initial (DDP 056-25560107220180703CS_2018_036-DE)

Périmètre	Infrastructure de production	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P201.1)
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervrehen	100%	67%
	Lindorum	100%	100%
	Penneven	100%	100%
	Tourlaouen	100%	100%
	Barrégant	-	-
CT Ellé-Inam / Gourin	Conveau	100%	100%
	Toultreincq	100%	100%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Cadigué	100%	100%
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	100%	100%
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	100%	100%
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Lambrun-Vaubossard	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Casteldec	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	100%	100%
	Pierre Fendue	100%	100%
	Déversoir	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Mangoër	100%	100%
	Ker Anna	100%	100%
	Valvert et Porzo	100%	100%
	Sence	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Mangoër II	100%	100%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Blogo	100%	100%
	Bréman	100%	100%
CT Oust aval / BVO	Bellée	100%	100%
	Blouzereuil	100%	100%
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Cosquéric St-Colombier	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Queneah Guen	100%	100%
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Lihanteu	100%	100%
	Kerbotin		
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont mouton	100%	100%
CT Blavet Evel / Baud	Guern	100%	100%
CT Blavet Evel / Moustoir	Kerbellec	100%	100%
CT Blavet Evel / Locminé	Kerjosse	100%	100%
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	100%	100%
	Coët Even	100%	100%
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	100%	100%
	Le Marais	100%	100%
	Tregat	-	-
CT Aff / Guer	Houssa	100%	100%
	La Lande	100%	100%

Périmètre	Infrastructure de production	Taux de conformité	Taux de conformité
		microbiologie (P101.1)	physico-chimiques (P201.1)
CT Aff / Carentoir	Fondemay	100%	100%
	Siloret	100%	100%
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	100%	100%
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	100%	100%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	100%	100%
	Gué Blandin	100%	100%
	Carrouis	100%	100%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Govero	100%	100%
CT Oust moyen / Réguiny	Pertui Rouge	100%	100%
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	100%	100%
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	100%	100%
	Hoedic	100%	100%
	Houat	100%	100%
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Bordilla/Antoureau	100%	100%

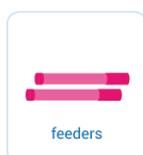
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes produits.

Ainsi pour 2017, le **taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de 100%** et le **taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 99,9%**.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)*



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

La note 15 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 15 premiers points sont obtenus, les 30 points d'inventaire des réseaux peuvent être comptabilisés.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble « plans des réseaux » et « inventaire des réseaux » sont acquis.

15 points	Plan de réseaux	
0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	10
0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5
30 points	Inventaire des réseaux	
0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	10
1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5
0 ou 10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	10
1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5
75 points	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
0 ou 10	Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10
0 ou 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10
0 ou 10	Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0
0 ou 10	Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0
0 ou 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10
0 ou 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10
0 ou 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0
0 ou 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
120	TOTAL	90

S'agissant du réseau d'interconnexion, les informations portant sur la localisation des branchements et leurs caractéristiques sont sans objet. De plus, l'absence de plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (et donc de sa mise en œuvre) s'explique par un âge moyen récent du patrimoine concerné et par un bon niveau de rendement de réseau.

Pour mémoire, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service P103.2B pour l'année 2016 était de 90 sur un total de 120.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

Désignation	2016	2017
Volume importé (en m ³)	7 705 681	7 994 896
Volume exporté (en m ³)	7 554 256	7 752 094
Volume de service (en m ³)	27 580	13 500
Rendement du réseau de distribution en %	98%	97%
Ratio volume exporté sur volume importé en %	98%	97%

Le volume de service correspond aux lavages de réservoirs et purges réalisées sur les différents tronçons (estimation de 6 300 m³) et aux pertes associées aux analyseurs en ligne : turbidité et chlore (estimation à 7 200 m³).

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

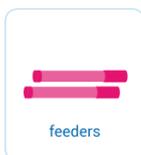


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

Désignation	2016	2017
Volume importé (en m ³)	7 705 681	7 994 896
Volume exporté (en m ³)	7 554 256	7 752 094
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en km)	199	199
Indice linéaire des volumes non comptés en m ³ /km/jour	2	3,3

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas

consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour limiter les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexion.

Désignation	2016	2017
Volume importé (en m ³)	7 705 681	7 994 896
Volume exporté (en m ³)	7 554 256	7 752 094
Volume de service (en m ³)	27 580	13 500
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en km)	199	199
Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /km/jour	1,7	3,2

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, aucun linéaire de réseau n'a été renouvelé sur le réseau d'interconnexion.

Pour l'année 2016, **le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,09 %** (0,03 % en 2016). Cette valeur émane d'un renouvellement/déplacement imposé par des travaux routiers départementaux (285 ml sur la commune de Grandchamp).

3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau* (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Le tableau ci-après rappelle l'ensemble des points de prélèvements, déjà présentés plus haut, avec leur indice d'avancement de protection respectif.

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Retenues Bordilla, Antoureau, Borfloc'h + pompages EB : Locqueltas, Bordustard, Port Guen, Port York, Les Grands Sables et Le Colety	LE PALAIS/ SAUZON/ LOCMARIA	ESU	80/40	80 : Bordilla, Antoureau, Borfloc'h, Port York, Les Grands Sables, Le Coléty // 40 : Locqueltas, Bordustard, Port Guen - Etude PPC en cours : prises d'eau de secours en cours de régularisation
CT Ellé-Inam / Gourin	Prélèvement de Conveau	GOURIN	ESO	40	Etudes en cours de finalisation pour nomination d'un hydrogéologue agréé en 2018
	Prélèvement de Pont Saint Yves + Barazer + ruisseau de Conveau	GOURIN	ESU	40	Etudes en cours de finalisation pour nomination d'un hydrogéologue agréé en 2018
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Prélèvement de la Station de Cadigué	GUISCRIF	ESO	80	
CT Ellé-Inam / Langonnet	Prélèvement de Miné Du (puits Rojot - P5, Braz F5 et forage F7)	LANGONNET	ESO	80	
CT Ploërmel / Monterrein	Prélèvement de Kermeur Forages n°1 à 3	MONTERREIN	ESO	80	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Prélèvement de St Patern - Guily - Pont er Griol	LE SOURN/ MALGUENAC	ESO	80	
	Prélèvement de Poulglass	CLEGUEREC/ MALGUENAC	ESO	80	Clôture de l'intégralité du PPI effectuée début 2018
	Prélèvement du Déversoir - Blavet	PONTIVY	ESU	80	
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Prélèvement de Strakou, Cost Minez, Castel Dour	ROUDOUALLEC	ESO	80/40	80 : Strakou, Cost Minez // 40 : Castel Dour
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Prélèvement de Bréman-Brancelin	SERENT	ESO	80	
	Prélèvement de Blogo-Pouho	QUILY	ESO	80	
CT Vannes nord / SIAEP Elven	Prélèvement de Saint-Colombier	SAINT-NOLFF	ESO	80	
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Prélèvement Pont mouton	PLOUHINEC	ESO	100	Etude sur bassin d'alimentation avec suivi des pratiques
CT Blavet Evel / Baud	Prélèvement du Guern - Blavet	GUERN	ESU	80	Inspection ARS 2016
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	Prélèvement de Locmeren des prés puits 1 et 2	GRAND-CHAMP	ESO	80	

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	
CT Scorff amont / Guémené	Prélèvement de Plaisance-Scorff	LOCMALO	ESU	0	Arrêt prévu à terme
	Prélèvement de Kerven	LIGNOL	ESO	80	Arrêté DUP en date du 10/10/2017
	Prélèvement de Coët Even (puits et forage)	PLOERDUT	ESO	100	Captage prioritaire // 100 : puits et 50 : forage. DUP forage en cours et renforcement des PPC pour le puits en 2018. En attente de signature de l'arrêté DUP
CT Ellé-Inam / Ellé	Prélèvement de Kervrehan	PRIZIAC	ESO	80	
	Prélèvement de Tourlaouen (puits et forages)	PLOURAY	ESO	80	
	Prélèvement de Barrégant-Ellé	LE FAQUET	ESU	80	
	Prélèvement de Lindorum	LE FAQUET	ESO	80	
	Prélèvement de la station de Penneven	LANVENEGEN	ESO	80	
CT Oust aval / BVO	Prélèvement de Bellée (Oust et La Claie)	SAINT-CONGARD	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
	Prélèvement de Blouzereuil	MISSIRIAC	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Prélèvement de Cran	TREFFLEAN	ESO	80	
	Prélèvement de la retenue de Trégat	THEIX	ESU	80	
CT Aff / Carentoir	Prélèvement de Siloret	CARENTOIR	ESO	80	
	Prélèvement de Fondemay	CARENTOIR	ESO	100	Captage prioritaire. Programmes d'actions mis en œuvre par le Syndicat du Grand Bassin de l'Oust
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	Prélèvement de Lambrun (puits et forage)	PAIMPONT (I. ET V.)	ESO	80	
CT Muzillac / Muzillac	Prélèvement de la retenue de Pen-Mur	MUZILLAC	ESU	80	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	Prélèvement du Pré d'Abas - Casteldeuc	LES FORGES	ESO	100	Suivi par le SMGBO
CT Blavet Evel / Moustoir	Prélèvement de Rimaison - Blavet	PLUMELIAU	ESU	80	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Prélèvement de Keranna	SEGLIEN	ESO	50	Nouvel avis de l'hydrogéologue agréé en date du 21/03/2017 – enquête publique en 2018
	Prélèvement de Mangoër - Blavet	CLEGUEREC	ESU	80	
	Prélèvement du Sence	MALGUENAC	ESO	80	

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Prélèvement de Mangoër II	CLEGUEREC	ESU	80	
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Prélèvement du Lac au Duc	PLOËRMEL	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
	Prélèvement La Herbinaye	GUILLAC	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO - captage prioritaire
CT Questembert / SIAEP Questembert	Prélèvement du Logo - Pilaire	QUESTEMBERT	ESO	80	
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	Prélèvement de Kerbotin (puits et forage)	SAINT-AVE	ESO	80	
	Prélèvement de Lihanteu (puits et forage)	SAINT-AVE	ESO	80	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Prélèvement Les Moulins	RIEUX	ESO	80	
	Prélèvement Gué Blandin	SAINT-JACUT-LES-PINS	ESO	100	Captage prioritaire – programme d’actions mis en œuvre par le SMGBO
	Prélèvement de Carrouis	BEGANNE	ESO	100	Captage prioritaire – programme d’actions sous maîtrise d’ouvrage Eau du Morbihan avec mise en œuvre par la Chambre d’agriculture 56
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	Prélèvement d'eau Kerdaniel	SAINT-JEAN-BREVELAY	ESO	40	Captage prioritaire - Etudes en cours de finalisation pour dépôt ARS en 2018
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	Prélèvement de la retenue de Pont-Sal	PLOUGOUMELEN	ESU	0	Arrêté préfectoral d’abrogation des PPC Pont Sal signé le 28/11/2016
CT Aff / Guer	Prélèvement du Bézier (forage du Pouilo) - Houssa	MONTENEUF	ESO	80	
	Prélèvement F3, F7 et F4 La Lande	BEIGNON	ESO	80	
CT Blavet Evel / Locminé	Prélèvement de Kerjosse	LA CHAPELLE-NEUVE	ESO	80	
CT Oust aval / Roc Saint André	Prélèvement de Prassay	LE ROC SAINT ANDRE	ESO	80	
CT Oust moyen / Réguiny	Prélèvement Pertui Rouge	RADENAC	ESO	80	

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Prélèvement de Kergoudele (puits et forage)	PLUVIGNER	ESO	80	
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Prélèvement de Hoedic forages	HOEDIC	ESO	80	
	Prélèvement de Houat - Salus (forage+puits)	HOUAT	ESO	80	
	Prélèvement de la retenue de Tréauray	PLUNERET	ESU	50	Dossier de demande de DUP déposé auprès des services de l'Etat en décembre 2017. Enquête publique attendue courant 2018

SMGBO : syndicat mixte du grand bassin de l'Oust, porteur de contrats de territoire à l'échelle des bassins versants

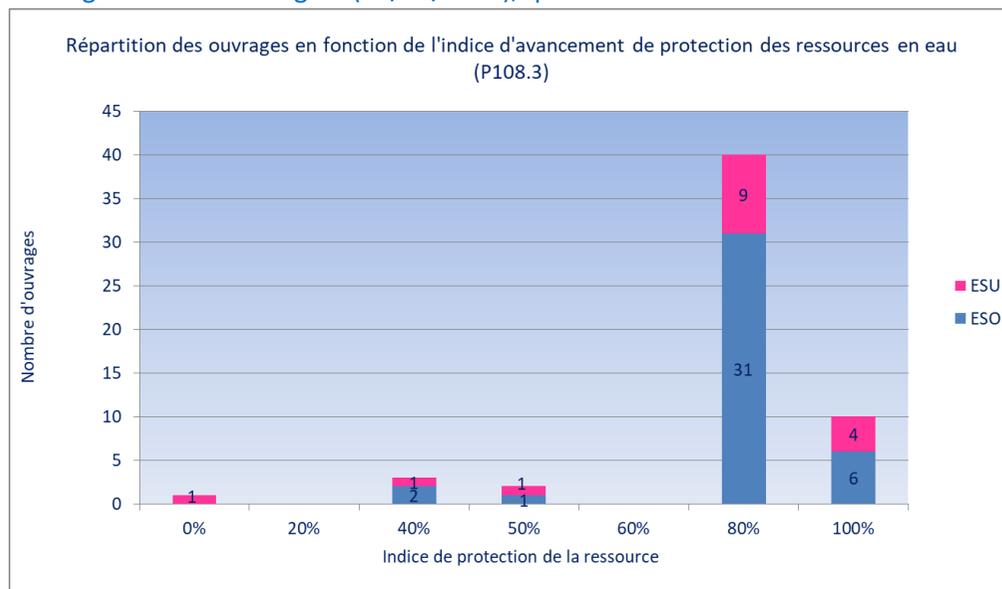
DUP : déclaration d'utilité publique

ESU : eau de surface ; ESO : eau souterraine

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 76 % pour une consolidation à l'échelle du périmètre Eau du Morbihan (non compris les achats d'eau extérieurs). En prenant en compte les achats d'eau extérieurs, l'indice est de 78 % pour 2017.

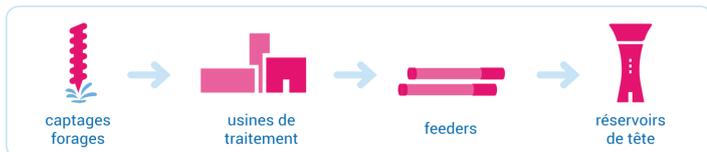
Actualités :

- Procédure PPC en cours pour : Toultreincq à Gourin (eaux souterraines + eaux de surface) ; Tréauray ; Keranna à Séglien ; Kerdaniel à Saint Jean Brévelay.
- Arrêté de DUP obtenu pour les forages de Kerven à Lignol (10/10/2017), qui alimenteront l'UP de Bot Coët à Ploërdut, actuellement en chantier.



Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



Envoyé en préfecture le 03/07/2018
 Reçu en préfecture le 03/07/2018
 Affiché le 03/07/2018
 ID : 056-255601072-20180703-CS_2018_036-DE

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

3.5.1. Budget Production

Production	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre en €	29 380 402	30 099 719
Epargne brute annuelle en €	2 213 911	2 361 279
Durée extinction de la dette en années	13,27 13 ans et 3 mois	12,74 12 ans et 9 mois

Commentaires :

- L'encours de la dette au 31 décembre 2017 augmente légèrement par rapport à 2016 (+2,45%) en raison de la contraction de deux emprunts en 2017 à hauteur de 3 500 000 € pour les travaux sur les biens mis à disposition et sur l'UP de Le Marais.
- L'épargne brute annuelle est retraitée par rapport au résultat des comptes administratifs. En effet des opérations exceptionnelles ou des régularisations ont été effectuées sur les années 2016 et 2017, ces opérations sont donc retirées du calcul de l'épargne brute.
- A titre d'information, sur le compte administratif 2016 sont comptabilisés la régularisation des intérêts d'emprunts de AQTA et Langonnet pour la période de 2012 à 2015, la prise en compte des conventions de rejets d'eaux usées issues des unités de productions pour l'exercice 2015 ainsi que l'application des flux financiers sur le 1er trimestre 2016 sur le CT Blavet Océan. *Le retraitement conduit à corriger les valeurs figurant au RPQS 2016.*

3.5.2. Budget Transport-Négoce

Transport-Négoce	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre en €	2 837 100	2 537 266
Epargne brute annuelle en €	780 077	593 064
Durée extinction de la dette en années	3,64 3 ans et 8 mois	4,28 4 ans et 3 mois

Commentaire :

- L'épargne brute annuelle est retraitée par rapport au résultat du compte administratif, les opérations exceptionnelles ont été retirées du calcul. Pour 2016, le calcul de l'épargne brute prend en compte l'achat d'eau à Lorient Agglomération qui aurait dû être réalisé sur l'année.

3.5.3. *Budget consolidé Production-Transport-Négoce (pour information)*

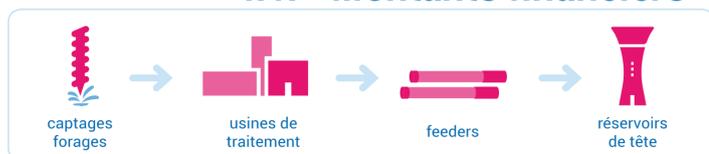
En conformité avec les services du Payeur départemental, une proposition de fusion des deux budgets sera soumise au Comité Syndical et programmée au 1er janvier 2019 en cas d'avis favorable.

Sur le plan strictement budgétaire, cette fusion devrait considérablement simplifier les mouvements financiers.

Production-Transport-Négoce	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre en €	32 217 502	32 636 692
Epargne brute annuelle en €	2 993 988	2 954 343
Durée extinction de la dette en années	10,76 10 ans et 9 mois	11,05 11 ans et 1 mois

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le 03/07/2018

ID : 056-255601072-20180703-CS_2018_036-DE

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2017 sont pris en compte.

En matière de subventions, les partenaires sont : l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Département du Morbihan (CD 56). Seules les aides accordées à ce jour sont indiquées dans les tableaux.

Compétence Production

Collège territorial	Intitulé du marché	Montant H.T.	Montants des subventions AELB en € H.T.	Montants des subventions du Conseil Départemental
AFF	Réalisation de travaux de forage - réhabilitation des forages de Fandemay à Carentoir - Collège Territorial de l'Aff	69 685,00 €	4 000,00 €	
AFF	Travaux de réhabilitation du réservoir de 1000 m3 de Coetquidan à Saint Malo de Beignon - CT AFF	357 647,00 €		
AURAY BELLE ILE	Travaux de réhabilitation des réservoirs de Fort de Houat	175 602,00 €		
AURAY BELLE ILE	Démolition partielle est désamiantage de l'usine de production d'eau potable de Bodilla à Le Palais - CT AURAY BELLE-ILE	137 700,00 €		
AURAY BELLE ILE	Travaux de remplacement des vannes de prise d'eau du barrage de Borfloc'h - Collège Territorial Auray Belle Ile	59 435,00 €		
EDM	Travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine - lot 1	110 054,00 €		22 010,80 €
EDM	Travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine - lot 2	76 564,92 €		15 312,98 €
EDM	Travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine - lot 3	11 826,01 €		2 365,20 €
EDM	Travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine - lot 4	21 966,39 €		4 393,28 €
EDM	Travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine - lot 5	17 676,25 €		3 535,25 €
EDM	Travaux de création de lagunes de décantation des eaux sales sur les stations de production à partir d'eau souterraine - LOT 1	157 560,00 €	77 676,24 €	31 512,00 €
EDM	Travaux de création de lagunes de décantation des eaux sales sur les stations de production à partir d'eau souterraine - LOT 2	50 849,00 €		10 169,80 €
OUST AVAL	Travaux de réhabilitation du réservoir de Bréman sur la commune de Sérent - Collège Territorial Oust Aval	112 306,15 €		
VANNES EST RHUYS	Travaux de Confortement du barrage de Trégat -CT VANNES EST RHUYS - Lot 1	11 319,65 €		
VANNES EST RHUYS	Travaux de Confortement du barrage de Trégat -CT VANNES EST RHUYS - Lot 2	421 098,83 €		
VANNES OUEST	Travaux d'effacement du barrage, déconstruction de l'usine et réaménagement du site de Pont Sal à Plougoumelen	419 831,93 €	262 856,77 €	83 966,39 €

Certaines opérations sont accordées par tranche. Aucune avance remboursable à taux 0% n'a été attribuée par l'AELB.

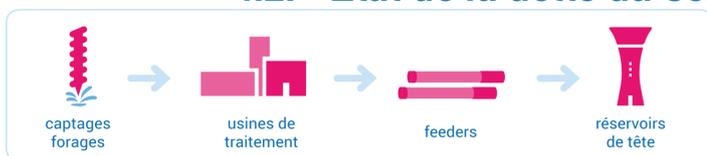
Compétence Transport

Collège territorial	Intitulé du marché	Montant H.T.	Montants des subventions AELB en € H.T.	Montants des subventions du Conseil Départemental
VANNES NORD	Travaux de dévoiement du feeder d'alimentation en eau potable dans l'emprise de la ZA de Lann-Guinet à Grand-Champ	167 985,00 €		

L'état récapitulatif des marchés publics passés selon une procédure adaptée est fourni en annexe 3.

Envoyé en préfecture le 03/07/2018
Reçu en préfecture le 03/07/2018
Affiché le 03/07/2018
ID : 056-255601072-20180703-CS_2018_036-DE

4.2. État de la dette du service

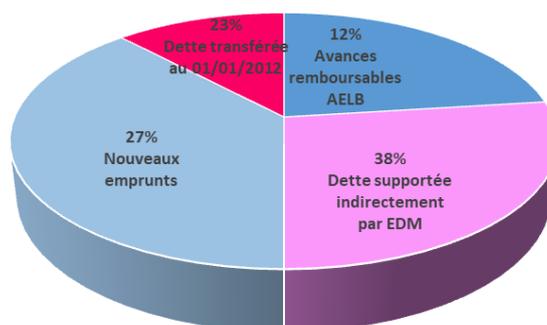


La particularité pour le budget Production en matière de dette réside dans le fait qu'une partie des emprunts est supportée directement par Eau du Morbihan et une autre de façon indirecte. Cette dernière est définie dans le cadre des procès-verbaux de mise à disposition liant les collectivités membres de Eau du Morbihan ayant conservé la compétence Distribution et Eau du Morbihan.

4.2.1. Budget Production

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre		
Production	2016 (Montant en €)	2017 (Montant en €)
Encours de la dette supporté directement par Eau du Morbihan :		
▪ dette Production transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	4 035 581	3 493 204
▪ dette réalisée directement par le Budget Production	8 747 453	11 520 147
Encours de la dette supporté indirectement par Eau du Morbihan	9 168 368	8 077 730
Encours de la dette AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne)	7 429 000	7 008 638
Total Encours de la dette	29 380 402	30 099 719



Annuité de la dette		
Production	2016 (Montant en €)	2017 (Montant en €)
Montant remboursé durant l'exercice	en capital	2 507 690
	en intérêts	716 505
	Total	3 224 195
		3 266 620

Commentaires :

Par rapport au compte administratif, l'annuité 2016 reportée ici ne prend pas en compte :

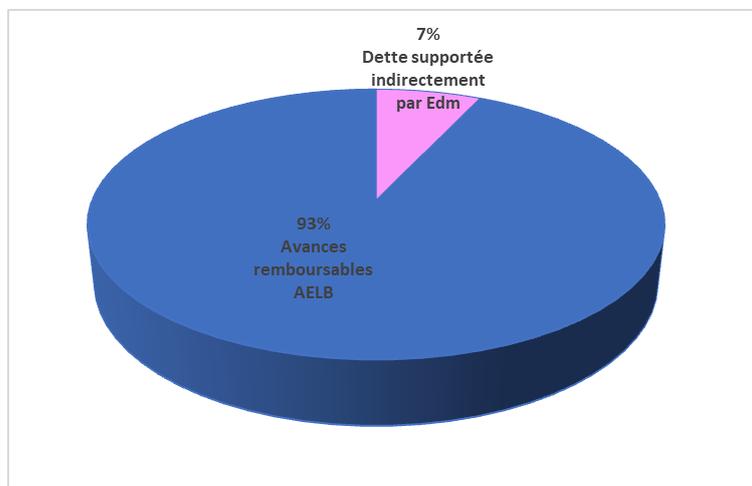
- les quatre annuités (2012 à 2015) d'emprunt régularisées sur l'exercice 2016 suite à la signature des PV de mise à disposition avec AQTA et Langonnet,
- les emprunts du 1er trimestre 2016 revenant à Lorient Agglomération suite à l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 relatif à la répartition du patrimoine du SIAEP d'Hennebont-Port Louis,
- les intérêts d'emprunts structurés pour la période 2012 à 2015 dus au SIAEP de la Presqu'île de Rhuy.

Pour rappel, le Budget Transport-Négoce supporte la totalité des emprunts transférés au 01/01/2012 avant répartition sur les deux autres budgets Production et Distribution.

4.2.2. Budget Transport-Négoce

Envoyé en préfecture le 03/07/2018
 Reçu en préfecture le 03/07/2018
 Affiché le 03/07/2018
 ID : 056-255601072-20180703-CS_2018_036-DE

Encours de la dette au 31 décembre		
Transport-Négoce	2016 (Montant en €)	2017 (Montant en €)
Encours de la dette supporté directement par Eau du Morbihan	68 090	0
Encours de la dette supporté indirectement par Eau du Morbihan	218 777	172 185
Encours de la dette AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne)	2 550 233	2 365 081
Total Encours de la dette	2 837 100	2 537 266



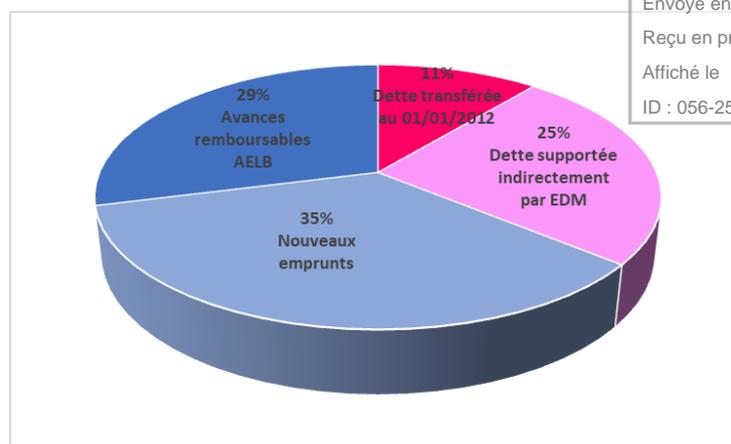
Annuité de la dette			
Transport-Négoce		2016 (Montant en €)	2017 (Montant en €)
Montant remboursé durant l'exercice	en capital	243 606	253 577
	en intérêts	14 150	10 546
	Total	257 756	264 123

Commentaire :

Par rapport au compte administratif, l'annuité 2016 reportée ici ne prend pas en compte les quatre annuités (2012 à 2015) d'emprunt régularisées sur l'exercice 2016 suite à la signature des PV de mise à disposition avec AQTA.

4.2.3. Budget consolidé Production-Transport-Négoce

Encours de la dette au 31 décembre		
Production – Transport-Négoce	2016 (Montant en €)	2017 (Montant en €)
Encours de la dette supporté directement par Eau du Morbihan :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ dette Production transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012 ▪ dette réalisée directement par le Budget Production 	4 103 671	3 493 204
Encours de la dette supporté indirectement par Eau du Morbihan	8 747 453	11 520 147
Encours de la dette supporté indirectement par Eau du Morbihan	9 387 145	8 249 915
Encours de la dette AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne)	9 979 233	9 373 719
Total Encours de la dette	32 217 502	32 636 985



Annuité de la dette			
Production - Transport-Négoce		2016 (Montant en €)	2017 (Montant en €)
Montant remboursé durant l'exercice	en capital	2 751 296	2 924 076
	en intérêts	730 655	606 667
	Total	3 481 951	3 530 743

4.3. Amortissements



	2016	2017
Dotation aux amortissements - Production (en €)	3 006 531	3 577 058
Dotation aux amortissements - Transport-Négoce (en €)	1 341 869	1 492 505

De la même façon, un retraitement est opéré au niveau des dotations aux amortissements pour retirer les régularisations ou opérations exceptionnelles.

Pour l'année 2016, la **dotation aux amortissements – Production, constaté au Compte Administratif a été de 3 864 394 €** en raison de la prise en compte des régularisations de 2012 à 2015 concernant le secteur de Pontivy Communauté.

Pour l'année 2017, la **dotation aux amortissements – Production, constaté au Compte Administratif a été de 5 657 093 €** en raison de la prise en compte des régularisations de 2012 à 2015 concernant le secteur de AQTA et Langonnet. Pour l'année 2017, la **dotation aux amortissements – Transport-Négoce, constaté au Compte Administratif a été de 2 177 467 €** dû fait de la prise en compte des régularisations de 2012 à 2015 concernant le secteur de AQTA.

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude

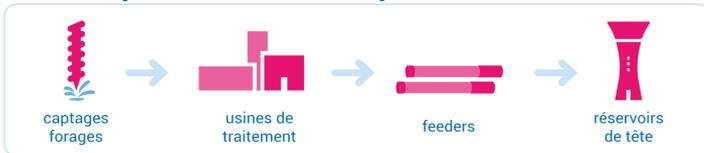


Lors de la réunion du comité syndical du 13 janvier 2017, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2017-2021 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service. L'extrait relatif aux compétences Production et Transport est joint en annexe 3.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



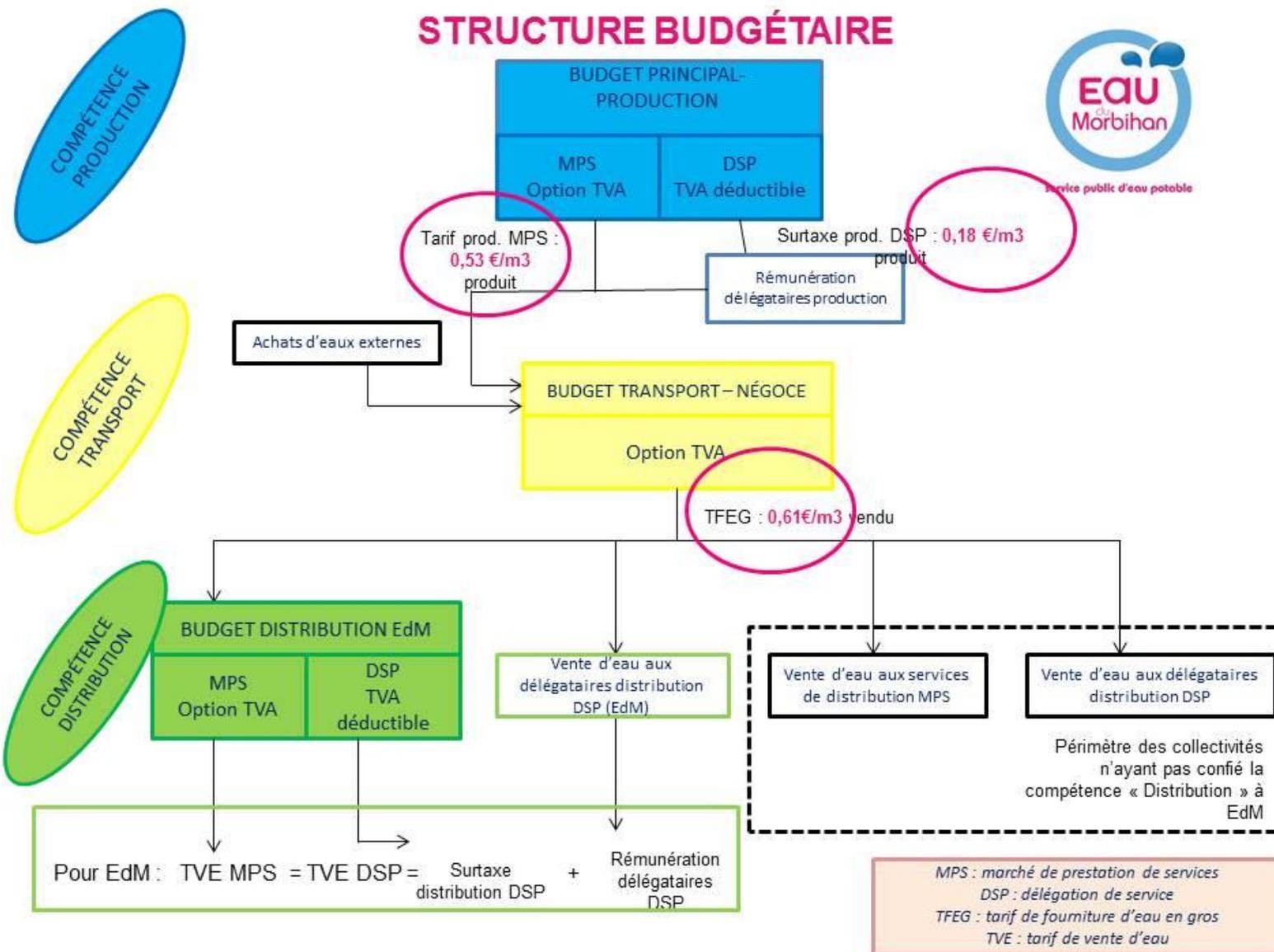
Eau du Morbihan a accordé une participation à hauteur de :

- 15 000 € à l'Association Energies Morbihan au titre du programme 2017 pour l'installation de 5 purificateurs d'eau ou fontaines à eau à Haïti.
- 5 000 € en faveur de l'association Eau Soleil Bretagne pour son programme d'installation d'un système de pompage et de pose de réseau d'adduction d'eau potable à Amahroq au Maroc.
- 20 000 € au comité départemental de l'UNICEF pour le projet Wash action 1 – accès à l'eau potable péninsule sud d'Haïti.

Ces participations s'inscrivent dans le cadre d'intervention du syndicat défini par délibération CS-2015-026 du 27 mars 2015.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D102.0	Prix HT au m ³ vendu aux services de distribution	0,61 €HT/m ³	0,61 €HT/m ³
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (<i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan</i>)	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (<i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan</i>)	100%	99,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – <i>réseau d'interconnexion</i>	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution – <i>réseau d'interconnexion</i>	98%	97%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés – <i>réseau d'interconnexion</i>	2,1 m ³ /km/j	3,3 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau – <i>réseau d'interconnexion</i>	1,7 m ³ /km/j	3,2 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – <i>réseau d'interconnexion</i>	0,03%	0,09%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (<i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan y compris achats d'eau extérieurs</i>)	79%	78%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité – <i>Production</i> Durée d'extinction de la dette de la collectivité – <i>Transport-Négoce</i>	13,3 années 3,6 années	12,7 années 4,3 années



ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le 03/07/2018

ID : 056-255601072-20180703-CS_2018_036-DE

Production

Collège territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification
AFF	Réalisation de travaux de forage - réhabilitation des forages de Fandemay à Carentoir - Collège Territorial de l'Aff	SETRAFOR	69 685,00 €	14/06/2017
AFF	Travaux de réhabilitation du réservoir de 1000 m3 de Coetquidan à Saint Malo de Beignon - CT AFF	TSM	357 647,00 €	06/12/2017
AURAY BELLE ILE	Travaux de réhabilitation des réservoirs de Fort de Houat	TRAVAUX SPECIAUX MOURNES	175 602,00 €	26/06/2017
AURAY BELLE ILE	Démolition partielle est désamiantage de l'usine de production d'eau potable de Bodilla à Le Palais - CT AURAY BELLE-ILE	DLD ENVIRONNEMENT	137 700,00 €	22/08/2017
AURAY BELLE ILE	Travaux de remplacement des vannes de prise d'eau du barrage de Borfloc'h - Collège Territorial Auray Belle Ile	LE DU	59 435,00 €	13/12/2017
EDM	Travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine - lot 1	Entreprise SAUZET	110 054,00 €	22/08/2017
EDM	Travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine - lot 2	Atelier HUET	76 564,92 €	02/08/2017
EDM	Travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine - lot 3	Atelier HUET	11 826,01 €	02/08/2017
EDM	Travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine - lot 4	Atelier HUET	21 966,39 €	02/08/2017
EDM	Travaux de remise à niveau des stations d'eau souterraine - lot 5	Atelier HUET	17 676,25 €	02/08/2017
EDM	Travaux de création de lagunes de décantation des eaux sales sur les stations de production à partir d'eau souterraine - LOT 1	DEHE TP	157 560,00 €	31/07/2017
EDM	Travaux de création de lagunes de décantation des eaux sales sur les stations de production à partir d'eau souterraine - LOT 2	SAUR	50 849,00 €	27/07/2017
OUST AVAL	Travaux de réhabilitation du réservoir de Bréman sur la commune de Sérent - Collège Territorial Oust Aval	ETANDEX	112 306,15 €	27/08/2017
VANNES EST RHUYS	Travaux de Confortement du barrage de Trégat -CT VANNES EST RHUYS - Lot 1	PROFIL ARMOR	11 319,65 €	17/07/2017
VANNES EST RHUYS	Travaux de Confortement du barrage de Trégat -CT VANNES EST RHUYS - Lot 2	NOTARI	421 098,83 €	10/07/2017
VANNES OUEST	Travaux d'effacement du barrage, déconstruction de l'usine et réaménagement du site de Pont Sal à Plougoumelen	SOTRAMA	419 831,93 €	05/05/2017

Transport

Collège territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification
VANNES NORD	Travaux de dévoiement du feeder d'alimentation en eau potable dans l'emprise de la ZA de Lann-Guinet à Grand-Champ	DLE OUEST	167 985,00 €	16/11/2017

ANNEXE 3 - montants en M€ HT

collèges	Opérations	2016 et antérieur	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et suivants pour mémoire	total
Production - Usines									
Aff	Fandemay	0,01					0,07		0,08
Auray-Belle Ile	Tréauray	0,53	0,01	4	6	4			14,54
Auray-Belle Ile	sécurisation et ressource belle ile	0,19	0,05			0,5	1,3	0,6	2,64
Auray-Belle Ile	diagnostic eau brute sur station Houat	0,01					0,2		0,21
Blavet amont Pontivy	Keranna	0					0,05		0,05
EDM	Liscuit/Trégat x2	0						8,5	8,5
EDM	Mise à niveau des stations ESO	0,095	0,24	0,2	0,16	0,25	0,52		1,465
EDM	Mise à niveau des réservoirs de tête	0,32	0,5	0,5	0,5	0,25			2,07
EDM	lagune décantation station ESO	0,25	0,16	0,16					0,57
EDM	Démolition de stations à l'arrêt	0,1	0,15	0,15	0,12				0,52
EDM	Déplacement canalisation		0,15	0,15	0,15	0,15			0,6
Ellé Inam	Barrégant	1,22	1,1						2,32
Ellé Inam	Toultreincq	0,21	0,02	1,7	0,7	0,08			2,71
Ellé Inam	Gestion ressource - carrières	0					0,05		0,05
Ellé Inam	Tourlaouen	0,55	0,5						1,05
Ellé Inam	Minez Du	0				0,02	0,4		0,42
Muzillac	Pen Mur	0					0,05		0,05
Oust aval	Prassay	0,06					0,7		0,76
Questembert	Le Logo	0					0,1		0,1
Scorff amont	Bot Coët	1,05	1,8						2,85
St Jacut	Carrouis	0					0,05		0,05
Vannes Est Rhuys	Trégat 400 m3/h	7,85	0,2						8,05
Vannes Est Rhuys	Cran	0,01				0,3		1,8	2,11
	sous-total		4,88	6,86	7,63	5,55	3,49		
Production - Barrages									
Auray-Belle Ile	Barrage borfloc'h	0,11	0,1						0,21
Auray-Belle Ile	Barrage Bordilla	0	0,02						0,02
Auray-Belle Ile	Barrage Anthoureau	0	0,04						0,04
Ploermel	Barrage du Lac au Duc	0,31	1,2	0,3					1,81
Vannes est Rhuys	Barrage de Trégat	0,15	0,44			1			1,59
Vannes ouest	Barrage de Pont Sal	0,08	0,35	0,1					0,53
	sous- total		2,15	0,4	0	1	0		
Production - ressources, recherches en eau et PPC									
EDM	Recherches en eau		0,38	0,33	0,27	0,3	0,3		1,58
EDM	PPC		0,47	0,4	0,32	0,24	0,3		1,73
	sous-total		0,85	0,73	0,59	0,54	0,6		
	total production		7,88	7,99	8,22	7,09	4,09		35,27

collèges	Opérations	2016 et antérieur	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et suivants pour mémoire	total
Transport									
Aff	liaison MAXENT (35) Fosse Noire	0	0,15					2	2,15
Auray-Belle Ile	RE Kerguero + AQTA 450/500	0,15	0,9	2,5					3,55
Auray-Belle Ile	hydraulique	0	0,15						0,15
Blavet-Evel	dévoisement conduite Locminé	0	0,35						0,35
EDM	Feeder Baud - Brech	0					0,1		0,1
EDM	aménagement Lesquégué + modif Poulm	0,025	0,1						0,125
	Total transport		1,65	2,5	0	0	0,1		4,25



Établissement public du ministère chargé du développement durable

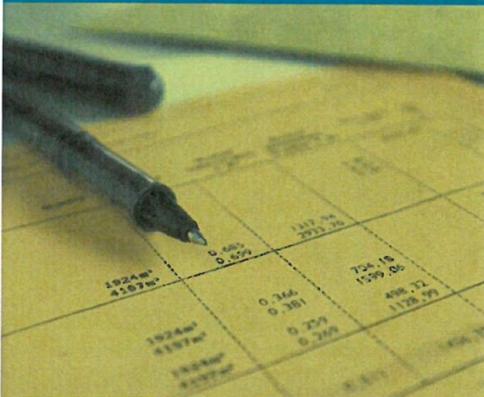
NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2018
 CHIFFRES 2017

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

➔ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

agence.eau-loire-bretagne.fr
 & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2017 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 285 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2017) source agence de l'eau Loire-Bretagne



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2017

Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 4 600 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 662 communes, groupements de communes ou 73 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 1 119 actions financées pour créer ou étendre les réseaux d'assainissement, améliorer le fonctionnement des réseaux
- 1 361 projets soutenus pour l'amélioration des réseaux d'eaux usées et aux stations d'épuration, dont 661 concernent l'amélioration des stations d'épuration et le traitement des boues

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 367 km de cours d'eau sont restaurés et 1 986 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 281 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 5 163 hectares de zones humides sont restaurés et 930 sont acquis pour être protégés

Pour préserver les ressources

- 153 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 254 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- depuis 2013, 164 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 373 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2017 l'agence de l'eau leur apporte 159,5 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 76 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 60 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 360 00 habitants.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

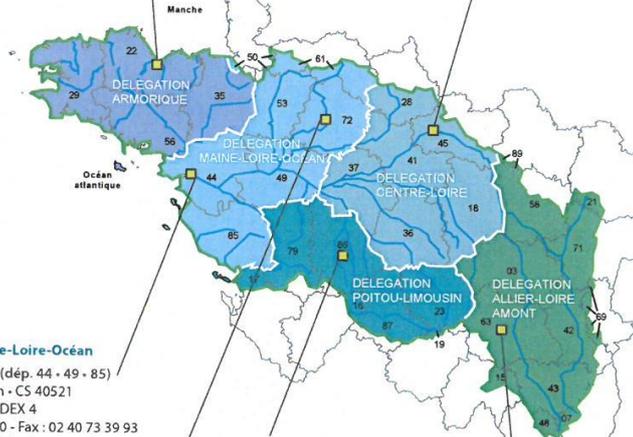
- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armorique
 Parc technologique du zoopôle
 Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
 18 rue de Sabot
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
 armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Maine-Loire-Océan
 → Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)
 1 rue Eugène Varlin - CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
 → Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
 17 rue Jean Grémillon - CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
 mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
 7 rue de la Goelette - CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
 19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmilhat sud - CS 40039
 63370 LEMPDES
 Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne plus de 7 000 communes, 36 départements en tout ou partie et 8 régions et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement
 L'application "Qualité des rivières"
 est disponible sur iOS et Android.



DTP650 • Conception et réalisation : DIC-AELB & DCED-AERM • mars 2018
 Impression : Groupe Jouve - imprimé sur papier PEFC™ sous licence 10-31-1316
 Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert • application : AERMAC